



La Compagnie d'Assurance
du Canada sur la Vie

États financiers consolidés

Résultats du troisième trimestre

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2023

**AVIS DE NON-EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS
INTERMÉDIAIRES PAR L'AUDITEUR**

En vertu du Règlement 51-102, partie 4, sous-paragraphe (a) du paragraphe (3) de l'article 4.3, si l'auditeur n'a pas effectué l'examen des états financiers intermédiaires, un avis les accompagnant doit en faire état.

Les états financiers intermédiaires non audités ci-joints de la compagnie ont été préparés par la direction de la compagnie, qui en a la responsabilité.

L'auditeur indépendant de la compagnie n'a pas effectué l'examen de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes établies par Comptables professionnels agréés du Canada pour l'examen d'états financiers intermédiaires réalisé par l'auditeur d'une entité.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET *(non audité)*

(en millions de dollars canadiens)

	Pour les trimestres clos les 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2023	2022	2023	2022
	(retraité)		(retraité)	
Résultat des activités d'assurance				
Produits des activités d'assurance (note 8)	5 057 \$	4 581 \$	15 071 \$	14 038 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance (note 9)	(3 882)	(3 580)	(11 762)	(10 781)
Charge nette liée aux contrats de réassurance	(407)	(381)	(1 172)	(1 179)
	768	620	2 137	2 078
Résultat net des activités de placement (note 5)				
Produits nets tirés des placements	1 294	1 180	3 533	3 482
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	(4 013)	(3 522)	(3 494)	(20 538)
	(2 719)	(2 342)	39	(17 056)
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	3 180	2 990	323	19 786
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance	(201)	(158)	(70)	(1 163)
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement	19	48	(45)	222
	279	538	247	1 789
Résultat net des activités de placement – contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts				
Produits nets tirés des (pertes nettes liées aux) placements	(1 039)	(521)	1 596	(5 970)
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	1 039	521	(1 596)	5 970
	—	—	—	—
Autres produits (charges)				
Honoraires et autres produits	522	450	1 577	1 447
Charges d'exploitation et frais administratifs (note 9)	(602)	(534)	(1 811)	(1 609)
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	(47)	(43)	(133)	(124)
Coûts de financement	(26)	(25)	(78)	(78)
Charges de restructuration	(12)	—	(12)	—
	882	1 006	1 927	3 503
Bénéfice avant impôt				
Impôt sur le résultat (note 16)	94	118	131	459
	788	888	1 796	3 044
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle				
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	2
	788	888	1 796	3 042
Bénéfice net				
Bénéfice net – compte de participation	20	12	23	39
	768 \$	876 \$	1 773 \$	3 003 \$

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL *(non audité)*

(en millions de dollars canadiens)

	Pour les trimestres clos les 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2023	2022 (retraité)	2023	2022 (retraité)
Bénéfice net	788 \$	888 \$	1 796 \$	3 042 \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)				
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement dans les états consolidés du résultat net				
Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	29	80	62	(578)
Profits (pertes) latents sur les couvertures d'investissement net dans des établissements à l'étranger	(33)	(87)	(9)	(106)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	9	23	2	28
Profits (pertes) latents sur les obligations et les prêts hypothécaires à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(61)	(328)	(85)	(1 039)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	17	47	(19)	184
(Profits) pertes réalisés sur les obligations et les prêts hypothécaires à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	16	17	227	39
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(3)	(1)	(14)	(3)
Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	2
Total des éléments qui pourraient être reclassés	(26)	(249)	164	(1 473)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans les états consolidés du résultat net				
Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (note 15)	69	(120)	(11)	387
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(20)	31	2	(101)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés	49	(89)	(9)	286
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	23	(338)	155	(1 187)
Bénéfice global	811 \$	550 \$	1 951 \$	1 855 \$

BILANS CONSOLIDÉS (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

	30 septembre 2023	31 décembre 2022	1 ^{er} janvier 2022
Actif		(retraité)	(retraité)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 827 \$	3 761 \$	3 271 \$
Obligations (note 5)	84 636	85 947	103 172
Prêts hypothécaires (note 5)	23 281	22 843	23 540
Actions (note 5)	12 727	12 679	13 268
Immeubles de placement (note 5)	8 045	8 315	7 759
	132 516	133 545	151 010
Actifs au titre des contrats d'assurance (note 10)	880	886	1 311
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus (note 11)	6 143	6 709	9 056
Goodwill	6 476	6 372	6 408
Immobilisations incorporelles	2 514	2 470	2 362
Instruments financiers dérivés	951	1 120	582
Biens immobiliers occupés par leur propriétaire	535	532	552
Immobilisations corporelles	245	257	288
Débiteurs et intérêts à recevoir	3 638	2 312	2 064
Autres actifs	2 167	2 108	1 836
Impôt exigible	181	256	242
Actifs d'impôt différé	613	479	478
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 12)	229 067	221 608	240 500
Total de l'actif	385 926 \$	378 654 \$	416 689 \$
Passif			
Passifs au titre des contrats d'assurance (note 10)	119 397 \$	120 503 \$	140 639 \$
Passifs au titre des contrats d'investissement	4 844	4 672	4 520
Passifs au titre des contrats de réassurance détenus (note 11)	422	326	986
Débiteurs et autres instruments d'emprunt	744	747	745
Actions privilégiées (note 13)	1 000	1 000	1 000
Instruments financiers dérivés	1 816	1 575	1 005
Créditeurs	1 602	1 612	1 385
Autres passifs	4 039	3 070	3 400
Impôt exigible	82	52	160
Passifs d'impôt différé	615	701	619
Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 12)	44 842	45 409	50 831
Contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 12)	184 225	176 199	189 669
Total du passif	363 628	355 866	394 959
Capitaux propres			
Surplus attribuable au compte de participation	2 749	2 733	2 984
Participations ne donnant pas le contrôle	15	51	26
Capitaux propres attribuables aux actionnaires			
Capital social			
Actions ordinaires (note 13)	7 995	7 884	7 884
Surplus cumulé	11 305	12 054	10 441
Cumul des autres éléments de perte globale	(197)	(359)	(24)
Surplus d'apport	431	425	419
Total des capitaux propres	22 298	22 788	21 730
Total du passif et des capitaux propres	385 926 \$	378 654 \$	416 689 \$

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES *(non audité)*

(en millions de dollars canadiens)

	30 septembre 2023							
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Surplus attribuable au compte de participation	Total des capitaux propres
Solde au début de l'exercice (retraité)	7 884 \$	425 \$	12 054 \$	(359) \$	20 004 \$	51 \$	2 733 \$	22 788 \$
Incidence de la première application d'IFRS 9 (note 3)	—	—	(31)	—	(31)	—	—	(31)
Solde révisé au début de l'exercice	7 884	425	12 023	(359)	19 973	51	2 733	22 757
Bénéfice net	—	—	1 773	—	1 773	—	23	1 796
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	—	—	—	162	162	—	(7)	155
	7 884	425	13 796	(197)	21 908	51	2 749	24 708
Dividendes au détenteur d'actions ordinaires	—	—	(2 464)	—	(2 464)	—	—	(2 464)
Paiements fondés sur des actions	—	6	—	—	6	—	—	6
Émission d'actions ordinaires à la société mère (note 13)	111	—	—	—	111	—	—	111
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale	—	—	(27)	—	(27)	(36)	—	(63)
Solde à la fin de la période	7 995 \$	431 \$	11 305 \$	(197) \$	19 534 \$	15 \$	2 749 \$	22 298 \$

	30 septembre 2022 (retraité)							
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Surplus attribuable au compte de participation	Total des capitaux propres
Solde au début de l'exercice	7 884 \$	419 \$	13 025 \$	(51) \$	21 277 \$	26 \$	3 126 \$	24 429 \$
Incidence de la première application d'IFRS 17 (note 3)	—	—	(3 899)	—	(3 899)	—	(505)	(4 404)
Incidence de l'application de la superposition liée à IFRS 9 (note 3)	—	—	1 315	27	1 342	—	363	1 705
Solde révisé au début de l'exercice	7 884	419	10 441	(24)	18 720	26	2 984	21 730
Bénéfice net	—	—	3 003	—	3 003	2	39	3 044
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	—	—	—	(1 001)	(1 001)	(2)	(184)	(1 187)
	7 884	419	13 444	(1 025)	20 722	26	2 839	23 587
Dividendes au détenteur d'actions ordinaires	—	—	(1 096)	—	(1 096)	—	—	(1 096)
Paiements fondés sur des actions	—	5	—	—	5	—	—	5
Solde à la fin de la période	7 884 \$	424 \$	12 348 \$	(1 025) \$	19 631 \$	26 \$	2 839 \$	22 496 \$

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE *(non audité)*

(en millions de dollars canadiens)

Pour les périodes de
neuf mois closes les
30 septembre

	2023	2022
Activités d'exploitation		(retraité)
Bénéfice avant impôt	1 927 \$	3 503 \$
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements reçus	(261)	(203)
Ajustements :		
Variation des passifs au titre des contrats d'assurance	(598)	(21 674)
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement	170	1
Variation des passifs au titre des contrats de réassurance détenus	214	2 104
Variation des actifs au titre des contrats de réassurance détenus	436	(458)
Variation des actifs au titre des contrats d'assurance	(457)	(110)
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	3 494	20 538
Autres	(701)	(819)
	4 224	2 882
Activités de financement		
Dividendes sur actions ordinaires versés	(2 464)	(1 096)
Activités d'investissement		
Ventes et échéances d'obligations	12 377	11 871
Encaissements sur prêts hypothécaires	1 523	1 990
Ventes d'actions	3 495	3 675
Ventes d'immeubles de placement	110	5
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	(5)	—
Placement dans des obligations	(13 463)	(11 976)
Placement dans des prêts hypothécaires	(2 174)	(3 316)
Placement dans des actions	(3 404)	(2 958)
Placement dans des immeubles de placement	(160)	(485)
	(1 701)	(1 194)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7	(124)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	66	468
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 761	3 271
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	3 827 \$	3 739 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	3 006 \$	2 659 \$
Intérêts versés	69	73
Dividendes reçus	285	255

NOTES ANNEXES RÉSUMÉES (non audité)

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire)

1. Renseignements généraux

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la compagnie) est constituée en société par actions et domiciliée au Canada. L'adresse du siège social de la compagnie est la suivante : 100, rue Osborne Nord, Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3. La Canada Vie est entièrement détenue par Great-West Lifeco Inc. (Lifeco). Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

La Canada Vie est un assureur canadien de premier plan qui exerce des activités dans les secteurs de l'assurance vie, de l'assurance maladie, des placements, de l'épargne, du revenu de retraite et de la réassurance, principalement au Canada et en Europe par l'entremise de ses filiales, notamment The Canada Life Group (U.K.) Limited, Canada Life Limited, Irish Life Group Limited (Irish Life), Canada Life Capital Corporation Inc., Toronto College Park Ltd., les Services d'investissement Quadrus ltée et Conseillers immobiliers GWL Inc.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les états financiers) de la compagnie au 30 septembre 2023 et pour le trimestre et la période de neuf mois clos à cette date ont été approuvés par le conseil d'administration en date du 8 novembre 2023.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables

Les présents états financiers devraient être lus parallèlement aux états financiers consolidés annuels audités et aux notes annexes de la compagnie au 31 décembre 2022.

Les états financiers de la compagnie au 30 septembre 2023 ont été préparés conformément aux exigences de la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34), publiée par l'International Accounting Standards Board (l'IASB), en utilisant les mêmes méthodes comptables et de calcul que pour les états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, sauf dans les cas décrits ci-dessous.

Changements de méthodes comptables

La compagnie a adopté les Normes internationales d'information financière (les normes IFRS) IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), et IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), le 1^{er} janvier 2023, soit leur date d'entrée en vigueur, en remplacement d'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4), et d'IAS 39, *Instruments financiers* (IAS 39), respectivement.

IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication des informations à fournir relativement aux contrats d'assurance. En vertu d'IFRS 17, les groupes de contrats sont évalués à la valeur actualisée estimative des flux de trésorerie d'exécution, ajustée pour tenir compte d'un ajustement explicite au titre du risque non financier et de la marge sur services contractuels (MSC).

IFRS 9 apporte des modifications à la comptabilisation des instruments financiers à l'égard des éléments suivants : le classement et l'évaluation des instruments financiers en fonction d'un modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier, la dépréciation basée sur le modèle des pertes attendues, et la comptabilité de couverture qui tient compte des pratiques en matière de gestion des risques d'une entité.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Les méthodes comptables qui sont touchées de façon significative par l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sont décrites ci-dessous.

Méthodes comptables touchées par IFRS 9

En vertu d'IFRS 9, un actif financier est évalué à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et est classé, et ensuite évalué, à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti en fonction du modèle économique de la compagnie utilisé pour gérer ses actifs ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif.

Les modèles économiques de la compagnie sont déterminés à un niveau qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont collectivement gérés en vue d'atteindre des objectifs économiques.

Un actif financier est classé à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il satisfait aux critères suivants et s'il n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de le détenir afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers;
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Un actif financier est classé au coût amorti s'il satisfait aux critères suivants et s'il n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de le détenir afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les états consolidés des autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes réalisés sur les placements dans des obligations et les placements hypothécaires à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global font l'objet d'un reclassement des autres éléments du résultat global aux états consolidés du résultat net lorsque le placement est vendu.

Tout actif financier qui n'est pas admissible à l'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est classé à la juste valeur par le biais du résultat net. Dans le cas des instruments financiers qui satisfont aux critères de classement au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, la compagnie peut exercer l'option de désigner, au moment de la comptabilisation initiale, ces instruments financiers comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit de façon importante une non-concordance comptable qui pourrait autrement se produire. Les placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net.

Les placements dans les actions, à l'exception de ceux sur lesquels la compagnie exerce une influence notable, sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale, à moins qu'une désignation irrévocable ne soit faite pour classer un instrument individuel à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Les produits d'intérêts gagnés sur les obligations et les prêts hypothécaires sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés à titre de produits nets tirés des placements dans les états consolidés du résultat net.

Évaluation de la juste valeur

Les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation des instruments comptabilisés à la juste valeur sont décrites ci-dessous :

Obligations – À la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La juste valeur des obligations évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. Lorsqu'il n'existe pas de cours publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation. La compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La compagnie obtient les cours publiés sur un marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques à la date de clôture afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'obligations à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements se fondent normalement sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Prêts hypothécaires – À la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Puisqu'il n'existe pas de prix observables sur le marché pour les prêts hypothécaires, la juste valeur des prêts hypothécaires est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux du marché pour des instruments semblables. Les données d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

Prêts hypothécaires rechargeables – À la juste valeur par le biais du résultat net

Puisqu'il n'existe pas de prix observables sur le marché pour les prêts hypothécaires rechargeables, les flux de trésorerie futurs prévus sont actualisés au moyen d'un modèle d'évaluation interne, lequel tient compte de la garantie contre une valeur nette réelle négative incorporée. Les données incluses dans le modèle comprennent des données observables sur le marché telles que les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque. Les données non observables sur le marché comprennent les taux de volatilité et de croissance liés aux immeubles, les taux prévus en ce qui a trait aux rachats volontaires, la mortalité, les hypothèses relatives aux transferts dans les établissements de soins de longue durée et à l'arrêt de la capitalisation des intérêts et la valeur de la garantie contre une valeur nette réelle négative.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Actions – À la juste valeur par le biais du résultat net

La juste valeur des actions négociées sur un marché actif est généralement déterminée selon le dernier cours acheteur du titre à la bourse où celui-ci se négocie principalement. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif se fonde généralement sur d'autres techniques d'évaluation, comme l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, l'examen de la fluctuation du prix par rapport au marché, ainsi que l'utilisation de renseignements fournis par le gestionnaire du placement sous-jacent. La compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La compagnie obtient les cours du marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'actions à la juste valeur par le biais du résultat net, à la date de clôture.

Comptabilité de couverture

Tel qu'il est permis en vertu d'IFRS 9, la compagnie a choisi de continuer d'appliquer les principes de la comptabilité de couverture en vertu d'IAS 39 plutôt que ceux en vertu d'IFRS 9. La méthode comptable que la compagnie utilise pour la comptabilité de couverture est présentée dans les notes annexes des états financiers consolidés annuels audités au 31 décembre 2022.

Pertes de crédit attendues

En vertu d'IFRS 9, les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées pour tous les actifs financiers, sauf pour les actifs financiers classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les titres de participation désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Le modèle des pertes de crédit attendues en vertu d'IFRS 9 remplace le modèle des pertes subies en vertu d'IAS 39.

La compagnie évalue les corrections de valeur soit en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, soit en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir découlent de tout cas de défaillance qui pourrait survenir au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont calculées pour les actifs financiers dont le risque de crédit est faible ou n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie découlent de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue, soit la période contractuelle maximale au cours de laquelle la compagnie est exposée au risque de crédit. Des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées pour les actifs financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues se fondent sur une estimation, pondérée selon les probabilités, des pertes de crédit attendues découlant des défaillances sur la période donnée pertinente en vertu du modèle des pertes de crédit. L'évaluation des pertes de crédit attendues pour un actif financier se fonde principalement sur l'exposition en cas de défaillance, la probabilité de défaillance et les pertes en cas de défaillance. L'évaluation des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues nécessite l'utilisation de jugements et d'hypothèses.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Pour les actifs financiers productifs, le calcul des pertes de crédit attendues correspond à la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie, qui constituent l'écart entre les flux de trésorerie dus à la compagnie et les flux de trésorerie qu'elle devrait recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, le calcul des pertes de crédit attendues correspond à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés. Les actifs financiers assujettis à des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues sont classés dans trois phases :

Phase 1

Les actifs financiers productifs dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale ou dont le risque de crédit est faible sont classés dans la phase 1. Une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est calculée pour les actifs financiers de la phase 1. Pour évaluer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, la compagnie compare le risque de défaillance au moment de la comptabilisation initiale avec le risque à la date de clôture de la période considérée.

Phase 2

Les actifs financiers productifs dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale sont classés dans la phase 2. Une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie est calculée pour les actifs financiers de la phase 2. Les actifs financiers font l'objet d'une évaluation individuelle visant à déterminer s'il y a une augmentation importante du risque de crédit, au moyen du système interne de notation du risque de crédit de la compagnie et d'un suivi des paiements faits sur les actifs en temps opportun. Les actifs financiers dont les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours sont généralement considérés comme comportant une augmentation importante du risque de crédit, et sont donc classés dans la phase 2. Un actif financier classé dans la phase 2 peut être reclassé dans la phase 1 si le risque de crédit diminue par la suite.

Phase 3

Les actifs financiers dépréciés sont classés dans la phase 3 et nécessitent une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les actifs financiers font individuellement l'objet d'examens réguliers afin de déterminer s'ils ont subi une perte de valeur. Différents facteurs sont pris en compte par la compagnie au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions défavorables propres à un secteur ou à une région, une baisse de la juste valeur sans lien avec les taux d'intérêt, une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Les actifs financiers sont réputés avoir subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective montrant que le recouvrement ultime des flux de trésorerie futurs ne peut plus être estimé de façon fiable. La juste valeur d'un actif financier n'est pas en soi un indicateur définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le prix sur le marché est pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

Présentation des pertes de crédit attendues

Les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues pour les actifs financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisées dans les états consolidés des autres éléments du résultat global et ne réduisent pas la valeur comptable de l'actif. Les actifs financiers classés au coût amorti sont présentés déduction faite des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues dans les bilans consolidés.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Lorsqu'il n'y a aucune attente de recouvrement, la compagnie radiera partiellement ou intégralement un actif financier au titre des corrections de valeur pour pertes de crédit connexes. Les actifs financiers radiés pourraient encore faire l'objet de mesures d'exécution. Au cours des périodes ultérieures, les recouvrements de montants précédemment radiés sont portés au crédit de la charge pour pertes de crédit et sont comptabilisés dans les produits nets tirés des placements dans les états consolidés du résultat net.

Méthodes comptables touchées par IFRS 17

Classement des contrats

Contrats d'assurance

La compagnie identifie les contrats d'assurance comme étant des ententes en vertu desquelles la compagnie accepte de prendre en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire de polices) en convenant d'indemniser le titulaire de polices ou le bénéficiaire du contrat pour des événements futurs incertains spécifiés qui porteraient préjudice au titulaire de polices, indemnisation dont le montant et l'échéancier sont inconnus.

La compagnie détermine si un contrat comporte un risque d'assurance important en évaluant si un événement assuré pourrait faire en sorte que la compagnie verse au titulaire de polices des sommes supplémentaires importantes dans tout scénario ayant une substance commerciale, même si l'événement assuré est extrêmement improbable ou si la valeur actualisée prévue des flux de trésorerie éventuels ne représente qu'une faible part de la valeur actualisée prévue des flux de trésorerie restants du contrat d'assurance. En procédant à cette évaluation, la compagnie prend en considération tous ses droits et obligations substantiels, que ceux-ci découlent de dispositions contractuelles, légales ou réglementaires.

Lorsque la compagnie émet des contrats d'assurance pour indemniser une autre entité pour des sinistres découlant d'un ou de plusieurs contrats d'assurance émis par cette autre entité, les contrats connexes sont des contrats de réassurance émis qui font partie des contrats d'assurance émis.

Contrats de réassurance détenus

La compagnie a conclu des accords visant le transfert du risque d'assurance et des primes connexes à un ou à plusieurs réassureurs qui partageront les risques. Dans l'éventualité où lesdits réassureurs ne peuvent respecter leurs obligations à cet égard, la compagnie demeure responsable auprès de ses titulaires de polices en ce qui a trait à la partie réassurée. Les contrats de cette nature sont appelés « contrats de réassurance détenus ».

Séparation des composants des contrats d'assurance et de réassurance

À la date de passation, la compagnie sépare les composants suivants d'un contrat d'assurance ou de réassurance détenu et les comptabilise comme des instruments financiers autonomes :

- Les dérivés incorporés dans le contrat qui présentent des caractéristiques et risques économiques qui ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, et dont les modalités ne répondraient pas à la définition d'un contrat d'assurance ou de réassurance détenu en tant qu'instrument autonome;
- Les composants investissements distincts : les composants investissements qui ne sont pas étroitement liés aux composants assurance et pour lesquels des contrats aux modalités équivalentes sont vendus, ou pourraient être vendus, séparément dans le même marché ou dans le même espace juridique.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Après avoir séparé tout composant des instruments financiers, la compagnie sépare toute promesse de fournir des biens distincts ou des services non liés à l'assurance distincts aux titulaires de polices et les comptabilise en tant que contrats distincts conclus avec les clients. Un bien ou un service est distinct si le titulaire de polices peut tirer parti du bien ou du service pris isolément ou en combinaison avec d'autres ressources qui lui sont aisément disponibles. Un bien ou un service n'est pas distinct et est comptabilisé avec le composant assurance si les flux de trésorerie et les risques liés aux biens ou aux services sont étroitement liés aux flux de trésorerie et aux risques liés au composant assurance, et si la compagnie réalise un important travail d'intégration du bien ou du service et du composant assurance.

Niveau de regroupement

La compagnie détermine son niveau de regroupement des contrats d'assurance émis en divisant les affaires souscrites en portefeuilles. Les portefeuilles sont constitués de groupes de contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble. La compagnie a défini des portefeuilles de contrats d'assurance émis en fonction de ses gammes de produits. Les portefeuilles sont divisés en groupes de contrats qui sont émis au cours d'une période annuelle (habituellement un exercice) et sont ensuite subdivisés dans une première catégorie comprenant les contrats déficitaires et dans une seconde catégorie comprenant tous les autres contrats. Un contrat d'assurance est déficitaire si, à la date de comptabilisation initiale, les attentes à l'égard des flux de trésorerie d'exécution estimatifs déterminés sur une base pondérée selon les probabilités constituent une sortie de trésorerie nette. La compagnie se base sur des informations raisonnables et justifiables pour déterminer si les contrats sont déficitaires.

Pour déterminer les groupes de contrats, la compagnie a choisi d'inclure dans le même groupe les contrats pour lesquels sa capacité de fixer un prix ou un niveau de prestations pour les titulaires de polices qui diffère en fonction des caractéristiques est soumise à des restrictions imposées par la réglementation. Les contrats sont regroupés en groupes après leur comptabilisation initiale.

La compagnie a défini des portefeuilles de contrats de réassurance détenus en fonction des portefeuilles des contrats d'assurance émis sous-jacents. Les groupes de contrats de réassurance détenus qui sont conclus au cours d'une période annuelle (habituellement un exercice) sont divisés en fonction du fait qu'ils donnent lieu à une situation de profit net ou à une situation de perte nette au moment de la comptabilisation initiale.

Certains contrats de réassurance détenus fournissent une couverture pour des contrats sous-jacents qui sont inclus dans des groupes différents. Cependant, la forme juridique d'un contrat unique de ces contrats reflète la substance des droits et obligations contractuels de la compagnie, étant donné que les différentes couvertures restantes tombent en déchéance ensemble et ne sont pas vendues séparément. Par conséquent, le contrat de réassurance détenu n'est pas séparé en plusieurs composants d'assurance liés à des groupes sous-jacents différents.

Comptabilisation initiale

La compagnie comptabilise à compter de la première des dates suivantes un groupe de contrats d'assurance qu'elle émet :

- la date du début de la période de couverture du groupe de contrats;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de polices du groupe devient exigible ou lorsque le premier paiement est reçu si aucune date d'exigibilité n'est prévue;
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire, si les faits et circonstances indiquent l'existence d'un tel groupe.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Un groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à la date suivante :

- Dans le cas des contrats de réassurance détenus et mis en place par la compagnie qui fournissent une couverture proportionnelle : la date de comptabilisation initiale de tout contrat d'assurance sous-jacent.
- Dans le cas des autres contrats de réassurance détenus et mis en place par la compagnie : le début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance. Toutefois, si la compagnie comptabilise un groupe déficitaire de contrats d'assurance sous-jacents à une date antérieure et que le contrat de réassurance détenu correspondant avait été conclu avant cette date antérieure, alors le groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à cette date antérieure.
- Dans le cas des contrats de réassurance détenus qui sont acquis par la compagnie : la date d'acquisition.

Périmètre des contrats

La compagnie inclut dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance et de réassurance détenus tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chacun des contrats du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle la compagnie peut contraindre le titulaire de polices à payer les primes (ou dans laquelle elle est contrainte de payer des montants à un réassureur) ou au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle la compagnie a une obligation substantielle de fournir des services au titulaire de polices (ou dans laquelle elle reçoit des services d'un réassureur). Une obligation substantielle de fournir des services cesse dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- la compagnie a la capacité pratique de réévaluer les risques posés spécifiquement par le titulaire de polices et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques;
- les deux critères ci-dessous sont remplis :
 - la compagnie a la capacité pratique de réévaluer les risques posés par le portefeuille de contrats d'assurance dont fait partie le contrat en cause et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement le risque posé par le portefeuille;
 - l'établissement du montant des primes pour une couverture s'étendant jusqu'à la date de réévaluation des risques ne tient pas compte des risques liés aux périodes postérieures à la date de réévaluation.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, une obligation substantielle de recevoir des services cesse lorsque le réassureur a la capacité pratique de réévaluer les risques qui lui sont transférés et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques, ou lorsque le réassureur a le droit substantiel de résilier la couverture.

Dans le cas des contrats d'assurance assortis de périodes de renouvellement, la compagnie détermine si les primes et les flux de trésorerie connexes qui découlent du contrat renouvelé sont compris dans le périmètre du contrat. La compagnie établit les prix relatifs aux renouvellements après avoir tenu compte des risques et des modalités de la couverture pour le titulaire de polices, en se référant à la tarification des contrats assortis de risques et de modalités équivalents aux dates de renouvellement. La compagnie réévalue le périmètre des contrats de chaque groupe à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les passifs ou les actifs liés aux primes attendues ou aux sinistres attendus qui n'entrent pas dans le périmètre du contrat d'assurance ne sont pas comptabilisés; ces montants sont liés à des contrats d'assurance futurs.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Évaluation des contrats d'assurance

IFRS 17 fournit trois modèles d'évaluation pour les contrats d'assurance :

- le modèle d'évaluation général (MEG);
- la méthode fondée sur les honoraires variables (MHV);
- la méthode de la répartition des primes (MRP).

Le modèle d'évaluation général

La compagnie applique ce modèle à ses produits d'assurance à moyen et à long terme, tels que l'assurance individuelle, les rentes immédiates et les swaps de longévité.

Évaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance par la compagnie correspond au total des flux de trésorerie d'exécution et de la MSC.

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution se composent d'estimations pondérées selon les probabilités des flux de trésorerie futurs, actualisées pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers connexes, majorées de l'ajustement au titre du risque non financier.

La compagnie estime les flux de trésorerie contractuels futurs compris dans le périmètre des contrats en tenant compte des éléments probants liés aux circonstances actuelles et passées, ainsi que des circonstances futures possibles afin de refléter les variables de marché et les variables autres que de marché ayant une incidence sur l'évaluation des flux de trésorerie. Les estimations de ces flux de trésorerie se basent sur les valeurs attendues, pondérées selon les probabilités, qui reflètent la moyenne d'un éventail complet des résultats possibles, en tenant compte d'un ajustement explicite au titre du risque non financier. L'ajustement au titre du risque correspond à l'indemnité que la compagnie reçoit dans le cadre de l'exécution d'un contrat d'assurance découlant d'incertitudes relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie découlant des risques non financiers. Les hypothèses relatives au risque non financier sont celles portant sur la mortalité, la longévité, la morbidité, la déchéance et les charges. Les estimations et les hypothèses sont examinées périodiquement afin de déterminer si elles reflètent adéquatement les conditions actuelles, passées et futures.

Lorsqu'elle estime les flux de trésorerie d'exécution, la compagnie inclut tous les flux de trésorerie compris dans le périmètre du contrat, y compris les éléments suivants :

- les primes et les flux de trésorerie connexes;
- les réclamations et les prestations, y compris les sinistres déclarés, mais non encore payés, les sinistres survenus, mais non encore déclarés, et les sinistres futurs prévus;
- les taxes sur les primes et les autres taxes transactionnelles et les flux de trésorerie afférents aux prêts consentis aux titulaires de polices;
- les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés aux groupes de contrats selon une méthode systématique et rationnelle;
- les autres charges fixes et variables directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance;
- les frais de placement engagés dans le cadre des activités d'investissement relativement aux éléments sous-jacents, comme les soldes des comptes de produits d'assurance vie universelle et des fonds distincts, qui sont également inclus dans les flux de trésorerie d'exécution;
- l'incidence des fonds retenus pour les contrats de réassurance émis afin de gérer le risque de crédit.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Marge sur services contractuels

La MSC d'un groupe de contrats d'assurance représente le profit non acquis que la compagnie s'attend à comptabiliser dans l'avenir à mesure qu'elle fournira les services prévus à ces contrats.

Lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance, si le total des flux de trésorerie d'exécution, des actifs décomptabilisés au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et des flux de trésorerie ayant lieu à cette date constitue une entrée nette, le groupe de contrats n'est pas déficitaire. Dans ce cas, la MSC correspond à un montant égal et opposé à l'entrée nette, ce qui n'entraîne aucun bénéfice net ni aucune charge nette à la comptabilisation initiale.

Taux d'actualisation

La compagnie évalue la valeur temps de l'argent au moyen de taux d'actualisation qui sont conformes aux prix de marché observables et qui reflètent les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance. Ces taux excluent l'effet des facteurs qui influent sur ces prix de marché observables, mais pas sur les flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance (p. ex. le risque de crédit).

La compagnie applique l'approche descendante pour les passifs au titre des contrats d'assurance couverts par des actifs. Selon cette approche, les taux d'actualisation sont estimés en partant de la courbe de rendement implicite d'un portefeuille d'actifs de référence qui reflète étroitement les caractéristiques de durée, de monnaie et de liquidité des flux de trésorerie d'assurance, puis en excluant l'incidence des risques (p. ex. le risque de crédit) présents dans les flux de trésorerie des instruments financiers qui font partie du portefeuille de référence, mais non dans les flux de trésorerie des contrats d'assurance. La compagnie utilise les actifs à revenu fixe soutenant les passifs au titre des contrats d'assurance comme portefeuille de référence pour déterminer les taux d'actualisation, au cours de la période observable, alors que les taux d'actualisation pour la période non observable sont basés sur un taux d'investissement ultime. Dans les cas où les actifs à revenu fixe soutenant les passifs au titre des contrats d'assurance ne reflètent pas adéquatement les caractéristiques d'illiquidité du passif, un ajustement supplémentaire est apporté au taux d'actualisation.

Dans les cas où il n'y a aucun actif qui couvre les passifs, la compagnie applique une approche ascendante dans sa détermination du taux d'actualisation. Cette approche utilise un taux sans risque majoré d'un écart afin de refléter les caractéristiques de liquidité des passifs. Les taux sans risque sont établis en fonction de la valeur de titres de créance d'État très liquides libellés dans la même monnaie que celle des passifs au titre du contrat d'assurance, et l'écart est tiré d'un élément de référence externe.

Ajustement au titre du risque

L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité que la compagnie exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et le calendrier des flux de trésorerie de contrats d'assurance en raison du risque non financier. Les risques non financiers sont les risques d'assurance comme le risque de mortalité à l'égard de l'assurance vie, le risque de mortalité et de morbidité à l'égard des rentes, ainsi que les autres risques comme le risque de charges et le risque de déchéance. L'ajustement au titre du risque est calculé en appliquant une marge aux hypothèses non financières et en actualisant les flux de trésorerie au titre de la marge qui en résultent au moyen des mêmes taux d'actualisation que ceux liés aux flux de trésorerie les plus probables. Les marges appliquées reflètent les avantages de la diversification pour tous les risques non financiers de Lifeco.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont occasionnés par les activités de vente et de souscription requises dans la création d'un groupe de contrats.

Les actifs ou les passifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont comptabilisés avant la comptabilisation des contrats d'assurance correspondants et sont inclus dans la valeur comptable de groupes de contrats d'assurance émis connexes. La direction exerce son jugement pour déterminer les coûts qui sont directement attribuables à l'émission d'un groupe de contrats et la tranche de ces coûts qui est affectée aux groupes de contrats en raison des renouvellements prévus.

L'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les faits et circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Lors du test de dépréciation, la valeur comptable de l'actif est comparée aux entrées nettes de trésorerie attendues pour le groupe de contrats d'assurance connexe.

De plus, si une partie de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition a été affectée aux renouvellements futurs du groupe de contrats connexe, la valeur comptable de l'actif est comparée aux entrées de trésorerie nettes attendues pour ces renouvellements prévus. Si la valeur comptable excède les entrées de trésorerie nettes attendues décrites ci-dessus, une perte est comptabilisée dans les résultats des activités d'assurance. Dans le cas où les faits et circonstances indiquent que l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition n'est plus déprécié, la perte de valeur est reprise, en entier ou en partie.

Évaluation ultérieure

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance à chaque date de clôture correspond à la somme du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.

- Le passif au titre de la couverture restante se compose des flux de trésorerie d'exécution liés aux services qui seront fournis en vertu des contrats au cours de périodes futures et de toute MSC restante à cette date.
- Le passif au titre des sinistres survenus se compose des flux de trésorerie d'exécution afférents aux sinistres déjà survenus et aux frais déjà engagés qui n'ont toutefois pas encore été déboursés, y compris les sinistres survenus, mais non encore déclarés.

Les flux de trésorerie d'exécution pour les groupes de contrats d'assurance sont évalués à la date de clôture au moyen des estimations à jour des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation courants et des estimations à jour de l'ajustement au titre du risque non financier.

Dans le cas d'un groupe de contrats d'assurance, la valeur comptable de la MSC du groupe à la date de clôture de la période de présentation de l'information financière correspond à la valeur comptable à la date d'ouverture de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- la MSC des nouveaux contrats ajoutés au groupe au cours de la période;
- l'intérêt capitalisé sur la valeur comptable de la MSC au cours de la période, qui est évalué au moyen des taux d'actualisation applicables aux flux de trésorerie nominaux qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents déterminés lors de la comptabilisation initiale;
- les variations des flux de trésorerie d'exécution liés à des services futurs (évalués au moyen de taux d'actualisation applicables lors de la comptabilisation), sauf dans la mesure où :
 - toute augmentation des flux de trésorerie d'exécution excède la valeur comptable de la MSC, auquel cas l'excédent est comptabilisé à titre de perte dans les états consolidés du résultat net et crée un élément de perte; ou

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

- toute diminution des flux de trésorerie d'exécution est affectée à l'élément de perte, ce qui entraîne la reprise des pertes comptabilisées antérieurement dans les états consolidés du résultat net;
- l'effet des écarts de change sur la MSC;
- le montant comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour les services fournis au cours de la période.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution liés à des services futurs qui donnent lieu à un ajustement de la MSC se composent des éléments suivants :

- les ajustements liés à l'expérience découlant des primes et des flux de trésorerie liés aux primes reçus au cours de la période qui se rapportent aux services futurs;
- les variations dans les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs et de l'ajustement au titre du risque pour le passif au titre de la couverture restante, évaluées à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale, sauf celles qui se rapportent à l'effet des variations de la valeur temps de l'argent et des risques financiers;
- les écarts entre les composants investissements qui n'ont pas été séparés du contrat dont la compagnie s'attendait à ce qu'ils deviennent dus au cours de la période (après avoir tenu compte de la variation de l'expérience financière) et les composants investissements qui deviennent réellement dus au cours de la période, selon une évaluation au moyen des taux d'actualisation déterminés au moment de la comptabilisation initiale.

Les variations des flux de trésorerie discrétionnaires futurs attendus sont considérées comme une hypothèse liée aux services futurs et elles entraînent donc un ajustement de la MSC.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liées aux services fournis au cours de la période ou aux services passés sont comptabilisées dans les résultats des activités d'assurance dans les états consolidés du résultat net. Les variations qui se rapportent à l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers sont comptabilisées dans les produits financiers ou les charges financières d'assurance.

Méthode fondée sur les honoraires variables

La compagnie applique ce modèle aux contrats avec participation directe, comme l'assurance avec participation et les affaires de fonds distincts assortis de garanties d'assurance, pour lesquels un rendement d'investissement est fourni au titulaire de polices en fonction d'un ensemble d'éléments défini (p. ex. un portefeuille d'actifs).

Comptabilisation

La compagnie comptabilisera un contrat d'assurance selon la MHV s'il remplit toutes les conditions suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- le titulaire de polices a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini;
- la compagnie s'attend à verser au titulaire de polices une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur les éléments sous-jacents;
- la proportion substantielle des flux de trésorerie que la compagnie s'attend à verser aux titulaires de polices devrait varier en fonction des flux de trésorerie provenant des éléments sous-jacents.

La compagnie effectue le test d'applicabilité à l'égard de la MHV au moment de la comptabilisation initiale.

Évaluation initiale

De façon similaire au procédé du MEG, l'évaluation initiale des passifs au titre des contrats d'assurance en vertu de la MHV correspond aux flux de trésorerie d'exécution plus la MSC.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Évaluation ultérieure

Dans le cas d'un groupe de contrats d'assurance auquel s'applique la MHV, la valeur comptable de la MSC du groupe à la date de clôture de la période de présentation de l'information financière correspond à la valeur comptable à la date d'ouverture de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- L'incidence des nouveaux contrats ajoutés au groupe;
- La quote-part revenant à la compagnie de la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents, sauf dans la mesure où :
 - La compagnie a déjà consigné un objectif et une stratégie de gestion des risques liés à l'utilisation de dérivés pour atténuer le risque financier découlant des contrats d'assurance, comme elle le fait pour les contrats sur les actifs assurés;
 - La quote-part revenant à la compagnie d'une diminution de la juste valeur des éléments sous-jacents excède la valeur comptable de la marge sur services contractuels, ce qui donne lieu à une perte; ou
 - La quote-part revenant à la compagnie d'une augmentation de la juste valeur des éléments sous-jacents permet de reprendre le montant comptabilisé antérieurement comme une perte.
- Les variations des flux de trésorerie d'exécution liés à des services futurs, sauf dans la mesure où :
 - La compagnie a déjà consigné un objectif et une stratégie de gestion des risques liés à l'utilisation de dérivés pour atténuer le risque financier découlant des contrats d'assurance, comme elle le fait pour les contrats sur les actifs assurés;
 - Les augmentations des flux de trésorerie d'exécution excèdent la valeur comptable de la marge sur services contractuels, ce qui donne lieu à une perte; ou
 - Les diminutions des flux de trésorerie d'exécution sont affectées à l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante.
- L'effet des écarts de change sur la MSC;
- Le montant comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour les services fournis au cours de la période.

Atténuation des risques

La compagnie a recours à des dérivés pour atténuer les risques financiers découlant des garanties intégrées dans certains de ses contrats d'assurance avec participation directe. Les dérivés entrent dans le champ d'application d'IFRS 9, et les variations de leur juste valeur sont reflétées dans les états consolidés du résultat net. Dans le cadre des activités d'atténuation des risques, l'incidence financière sur les garanties incorporées dans ces contrats avec participation directe n'entraîne pas d'ajustement de la MSC et elle est également reflétée dans les états consolidés du résultat net.

Méthode de la répartition des primes

La compagnie applique ce modèle à ses produits d'assurance à court terme, tels que l'assurance vie et l'assurance maladie collectives.

Comptabilisation

Contrats dont la période de couverture n'excède pas un an

La compagnie applique la MRP dans son évaluation du passif au titre de la couverture restante des contrats d'assurance dont la période de couverture n'excède pas un an.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Contrats dont la période de couverture excède un an

La compagnie applique la MRP aux contrats dont les périodes de couverture sont de plus de un an, et qui sont relativement stables et dont les flux de trésorerie d'exécution varient peu. La faible variabilité des flux de trésorerie d'exécution indique qu'il n'y a pas d'écart significatif entre l'évaluation du passif au titre de la couverture restante en vertu de la MRP et celle en vertu du MEG. En règle générale, cela s'applique aux produits assortis de garanties de taux allant de 2 à 5 ans.

Les nouveaux groupes de contrats d'assurance sont examinés pour déterminer s'ils peuvent être évalués au moyen de la MRP au moment de la comptabilisation initiale.

Les tests d'admissibilité pour la MRP ne seront pas réalisés ultérieurement après la comptabilisation initiale, à moins que des changements substantiels ne soient apportés aux modalités des groupes de contrats d'assurance.

Évaluation

Évaluation initiale du passif au titre de la couverture restante

Au moment de la comptabilisation initiale, l'évaluation initiale du passif au titre de la couverture restante correspond aux primes reçues au cours de la période, moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition qui ne sont pas passés en charges, plus ou moins tout montant découlant de la décomptabilisation d'un actif ou d'un passif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, qui représente les coûts d'acquisition payés avant la comptabilisation des contrats.

Les frais d'acquisition sont inclus dans les flux de trésorerie d'exécution du passif et sont répartis dans le périmètre du contrat de manière linéaire. Pour les contrats dont les renouvellements futurs sont attendus, une partie des frais d'acquisition sont inscrits à l'actif et différés jusqu'à ce que les renouvellements futurs de contrats soient comptabilisés.

Les flux de trésorerie d'exécution des contrats dont les périodes de couverture excèdent un an sont actualisés afin de refléter l'incidence du risque financier sur le contrat. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les caractéristiques des flux de trésorerie au titre des contrats. Dans le cas des contrats pour lesquels les primes sont reçues dans l'année qui suit la période de couverture, la compagnie a choisi de ne pas ajuster le passif pour refléter la valeur temps de l'argent.

Évaluation ultérieure

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, l'évaluation par la compagnie du passif au titre de la couverture restante pour les contrats en vertu de la MRP correspond à la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante au début de la période, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- ajouter les primes reçues au cours de la période;
- déduire les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition au cours de la période qui n'ont pas été directement passés en charges;
- ajouter l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, plus les ajustements apportés à un composant financement;
- déduire le montant comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour les couvertures fournies au cours de la période;
- déduire les composants investissements payés ou transférés au passif au titre des sinistres survenus.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Si les circonstances indiquent qu'un contrat en vertu de la MRP est devenu déficitaire, une perte est immédiatement comptabilisée dans les états consolidés du résultat net, et un composant distinct du passif au titre de la couverture restante est créé pour comptabiliser cet élément de perte. La perte correspond à l'écart entre les flux de trésorerie d'exécution liés à la couverture restante du groupe et la valeur comptable actuelle du passif au titre de la couverture restante, en fonction de la méthode d'évaluation décrite ci-dessus.

Le passif au titre des sinistres survenus est évalué selon la même approche que le MEG, soit au moyen des flux de trésorerie d'exécution liés aux sinistres survenus. Lorsqu'il est prévu que les sinistres soient réglés moins de un an après qu'ils soient survenus, la compagnie a choisi de ne pas actualiser le passif au titre des sinistres survenus.

Évaluation des contrats de réassurance détenus

Modèle d'évaluation général

Les méthodes comptables utilisées pour évaluer un groupe de contrats d'assurance en vertu du MEG s'appliquent à l'évaluation d'un groupe de contrats de réassurance détenus, en tenant compte des modifications suivantes :

- La valeur comptable d'un groupe de contrats de réassurance détenus à chaque date de clôture correspond à la somme du composant de couverture restante et du composant de sinistres survenus. Le composant de couverture restante se compose des éléments suivants :
 - les flux de trésorerie d'exécution liés aux services qui seront reçus en vertu des contrats au cours de périodes futures;
 - toute MSC restante à cette date.

La compagnie évalue les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs à partir d'hypothèses qui cadrent avec celles qu'elle utilise pour évaluer les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour les contrats d'assurance sous-jacents, et un ajustement est appliqué pour tenir compte de tout risque de non-exécution par le réassureur. L'incidence du risque de non-exécution par le réassureur est évaluée à chaque date de clôture, et l'incidence des variations du risque de non-exécution est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

L'ajustement au titre du risque non financier correspond au montant du risque transféré par la compagnie au réassureur.

Au moment de la comptabilisation initiale, la MSC d'un groupe de contrats de réassurance détenus représente un coût net ou un profit net à l'achat de réassurance. Elle correspond à un montant égal et opposé au total des flux de trésorerie d'exécution, des actifs décomptabilisés pour les flux de trésorerie survenus avant la comptabilisation du groupe, des flux de trésorerie ayant lieu à cette date et des produits comptabilisés dans les états consolidés du résultat net en raison des contrats sous-jacents déficitaires comptabilisés à cette date. Toutefois, si le coût net de l'achat d'une couverture de réassurance est lié à des événements assurés survenus avant l'achat du groupe, la compagnie comptabilise immédiatement ce coût en tant que charge dans les états consolidés du résultat net.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

La compagnie ajuste la valeur comptable de la MSC d'un groupe de contrats de réassurance détenus à la fin de la période de présentation de l'information financière afin de refléter les variations des flux de trésorerie d'exécution en appliquant la même méthode que celle utilisée pour les contrats d'assurance émis, sauf lorsque le contrat sous-jacent est déficitaire et que la variation des flux de trésorerie d'exécution pour les contrats d'assurance sous-jacents est comptabilisée en résultat net en ajustant l'élément de perte. Les variations respectives des contrats de réassurance détenus sont aussi comptabilisées en résultat net (ajustement du composant recouvrement de perte).

Les fonds détenus en vertu de contrats de réassurance détenus dans le but de gérer le risque de crédit sont inclus dans la valeur comptable de l'actif au titre des contrats de réassurance détenus.

Méthode de la répartition des primes

La compagnie détient des contrats de réassurance pour les contrats d'assurance avec participation directe qu'elle émet. Les contrats de réassurance détenus dont les contrats avec participation directe sous-jacents sont évalués en vertu de la MRP sont également classés et évalués en vertu de la MRP.

Contrats d'assurance sous-jacents déficitaires

La compagnie ajuste la MSC du groupe auquel le contrat de réassurance détenu appartient et, par conséquent, comptabilise les produits lorsqu'elle comptabilise une perte au moment de la comptabilisation initiale de contrats sous-jacents déficitaires, si le contrat de réassurance détenu est conclu au plus tard au moment de la comptabilisation des contrats sous-jacents déficitaires. L'ajustement à la MSC est déterminé en multipliant :

- le montant de la perte liée aux contrats sous-jacents par :
- le pourcentage de sinistres relatifs aux contrats sous-jacents que la compagnie s'attend à recouvrer au titre des contrats de réassurance détenus.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus que la compagnie acquiert dans le cadre d'un transfert de contrats ou d'un regroupement d'entreprises couvrant des contrats sous-jacents déficitaires, l'ajustement de la MSC est calculé en multipliant :

- le montant de l'élément de perte lié aux contrats sous-jacents à la date d'acquisition par :
- le pourcentage de sinistres relatifs aux contrats sous-jacents que la compagnie s'attend à recouvrer à la date d'acquisition au titre des contrats de réassurance détenus.

Un composant recouvrement de perte est créé ou ajusté pour le groupe de contrats de réassurance détenus afin de refléter l'ajustement à la MSC, qui détermine les montants qui sont présentés ultérieurement dans les états consolidés du résultat net en tant qu'ajustements à la baisse du recouvrement de perte découlant des contrats de réassurance détenus et qui sont exclus de la répartition des primes de réassurance payées dans les charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus.

Unités de couverture

Amortissement de la marge sur services contractuels

La MSC est un composant du groupe de contrats d'assurance qui représente le profit non acquis que la compagnie comptabilisera à la suite de la prestation de services dans l'avenir. Le montant relatif à la MSC pour un groupe de contrats d'assurance est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net dans les produits des activités d'assurance pour chaque période afin de refléter les services fournis au titre du groupe de contrats d'assurance au cours de la période. Le montant comptabilisé dans les états consolidés du résultat net pour la période considérée est déterminé en identifiant les unités de couverture du groupe et en affectant la MSC à la fin de la période à chaque unité de couverture fournie au cours de la période considérée et qui devrait être fournie au cours des périodes ultérieures.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Le nombre d'unités de couverture d'un groupe correspond au volume de couverture fourni par les contrats du groupe, qui est déterminé en tenant compte du volume de prestations fourni et de la durée de couverture prévue.

Dans le cas des contrats de réassurance émis, le nombre d'unités de couverture d'un groupe reflète les tendances prévues en matière de tarification des contrats sous-jacents, car le niveau de service fourni dépend du nombre de contrats sous-jacents en vigueur.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, l'amortissement de la MSC est similaire à celui des contrats de réassurance émis et reflète les tendances prévues en matière de tarification des contrats sous-jacents, car le niveau de service fourni dépend du nombre de contrats sous-jacents en vigueur.

Produits des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance de la compagnie représentent la prestation des services se rapportant à un groupe de contrats d'assurance par un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle la compagnie s'attend à avoir droit en échange de ces services. Les produits des activités d'assurance tirés d'un groupe de contrats d'assurance correspondent donc à la partie pertinente, pour la période, du total de la contrepartie pour les contrats (c.-à-d. le montant des primes versées à la compagnie, ajusté pour tenir compte de l'effet du financement, soit la valeur temps de l'argent, et pour exclure les composants investissements).

Produits financiers ou charges financières d'assurance

Les produits financiers ou les charges financières d'assurance sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance qui découle de ce qui suit :

- l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations;
- l'effet du risque financier et de ses variations.

La compagnie a choisi de comptabiliser les produits financiers ou les charges financières d'assurance dans les états consolidés du résultat net.

Produits nets ou charges nettes liés à des contrats de réassurance détenus

La compagnie présente séparément dans les états consolidés du résultat net les montants qu'elle s'attend à recouvrer auprès des réassureurs, ainsi que la répartition des primes de réassurance payées. La compagnie traite les flux de trésorerie liés à la réassurance qui dépendent de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents comme faisant partie des indemnisations dont le contrat de réassurance détenu prévoit le remboursement, et elle exclut les composants investissements et les commissions de la répartition des primes de réassurance payées présentée dans les états consolidés du résultat net. Les montants liés au recouvrement de pertes découlant de la réassurance de contrats avec participation directe déficitaires sont inclus à titre de montants recouvrables auprès du réassureur.

Modifications et décomptabilisation de contrats

Modifications de contrats

Lorsque les modalités d'un contrat d'assurance sont modifiées, la compagnie évalue si la modification est suffisamment substantielle pour donner lieu à la décomptabilisation du contrat initial et à la comptabilisation d'un nouveau contrat modifié, comme s'il avait été conclu pour la première fois. Si la modification du contrat n'entraîne pas une nouvelle comptabilisation de celui-ci, l'effet de la modification est traité comme un changement dans les estimations des flux de trésorerie d'exécution, qui est inscrit comme un ajustement lié à l'expérience au titre du contrat existant.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

Décomptabilisation de contrats

La compagnie décomptabilise un contrat lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque les obligations qui y sont précisées expirent ou qu'elles sont acquittées ou résiliées.

Les actions suivantes sont entreprises lorsqu'un contrat d'assurance non comptabilisé en vertu de la MRP est décomptabilisé d'un groupe de contrats d'assurance :

- les flux de trésorerie d'exécution affectés au groupe sont ajustés pour éliminer ceux qui ont trait aux droits et aux obligations décomptabilisés;
- la MSC du groupe est ajustée pour tenir compte de la variation des flux de trésorerie d'exécution, sauf si ces variations sont affectées à un élément de perte;
- le nombre d'unités de couverture pour la couverture restante prévue est ajusté pour refléter les unités de couverture décomptabilisées du groupe.

Si un contrat est décomptabilisé parce qu'il est transféré à un tiers, la MSC est également ajustée pour tenir compte de la prime demandée par le tiers, à moins que le groupe ne soit déficitaire.

Lorsqu'un contrat d'assurance comptabilisé en vertu de la MRP est décomptabilisé, les ajustements apportés aux flux de trésorerie d'exécution visant à supprimer les droits et obligations connexes et à comptabiliser l'incidence de la décomptabilisation donnent lieu à l'imputation immédiate des montants suivants aux états consolidés du résultat net :

- si le contrat est éteint : l'écart net entre la partie décomptabilisée du passif au titre de la couverture restante du contrat initial et les autres flux de trésorerie résultant de l'extinction;
- si le contrat est transféré à un tiers : l'écart entre la partie décomptabilisée du passif au titre de la couverture restante du contrat initial et la prime demandée par le tiers.

Autres changements de méthodes comptables

La compagnie a adopté les modifications des normes IFRS pour IAS 1, *Présentation des états financiers*, IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, et IAS 12, *Impôts sur le résultat*, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la compagnie.

La compagnie a adopté les modifications aux normes IFRS pour IAS 12, *Impôts sur le résultat*, avec prise d'effet en mai 2023 et elle a appliqué l'exception relative à la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt différé et à la présentation de l'information à ce sujet selon le modèle de règles du Pilier Deux publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Utilisation d'estimations, d'hypothèses et de jugements importants – Application d'IFRS 17 et d'IFRS 9

Aux fins de la préparation des présents états financiers, la direction doit porter des jugements importants, faire des estimations importantes et formuler des hypothèses importantes qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, du bénéfice net et sur l'information fournie à leur sujet. Bien que ces jugements et estimations comportent un degré d'incertitude inhérente, la direction est d'avis que les montants présentés sont raisonnables. Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et les secteurs où des jugements importants ont été portés sont décrits dans les méthodes comptables concernées, présentées à la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de la compagnie au 31 décembre 2022. Les estimations, hypothèses et jugements importants qui ont changé ou qui sont nouveaux en vertu d'IFRS 17 et d'IFRS 9 comprennent les suivants :

- La direction exerce son jugement pour évaluer le classement des contrats d'assurance et des contrats de réassurance afin de déterminer si ces derniers doivent être comptabilisés à titre de contrats d'assurance, de contrats d'investissement ou de contrats de service.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

- Les hypothèses actuarielles, comme la mortalité, la longévité, la morbidité, les charges et le comportement des titulaires de polices, qui sont utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance et à certains contrats d'investissement reposent sur des jugements importants et sur des estimations importantes (note 10).
- La direction exerce son jugement lorsqu'elle détermine les unités de couverture qui se fondent sur une estimation du volume de couverture fourni par les contrats d'un groupe, en tenant compte du volume de prestations fourni et de la durée de couverture prévue.
- Lorsqu'elle détermine les taux d'actualisation à appliquer à la plupart des flux de trésorerie des passifs au titre des contrats d'assurance, la compagnie utilise généralement l'approche descendante pour les flux de trésorerie liés aux contrats sans participation qui ne sont pas tributaires d'éléments sous-jacents. En appliquant cette approche, la compagnie utilise la courbe de rendement implicite d'un portefeuille d'actifs de référence et ajuste celle-ci pour exclure l'incidence des risques (p. ex. le risque de crédit) présents dans les flux de trésorerie des instruments financiers qui font partie du portefeuille de référence, mais non dans les flux de trésorerie générés par les activités d'assurance. L'une des principales sources d'incertitudes relatives aux estimations concerne les primes de risque de crédit du marché des éléments sous-jacents qui ne sont pertinents que pour les actifs compris dans le portefeuille de référence, mais pas pour les contrats sans participation. Pour certains produits, les taux d'actualisation sont établis selon une approche ascendante, fondés sur des taux sans risque, majorés une prime d'illiquidité, ce qui requiert l'exercice du jugement.

Le tableau ci-dessous présente la limite inférieure et la limite supérieure de la fourchette des taux au comptant qu'utilise la compagnie pour actualiser les flux de trésorerie des passifs, en fonction des principales devises.

Au 30 septembre 2023		Année 1	Année 5	Année 10	Année 20	Année 30	Année 50
\$ CA	Limite inférieure	6,7 %	5,5 %	5,3 %	5,2 %	5,0 %	4,9 %
	Limite supérieure	7,2 %	6,1 %	5,9 %	5,9 %	5,7 %	5,4 %
\$ US	Limite inférieure	6,7 %	5,9 %	5,9 %	6,4 %	5,9 %	5,2 %
	Limite supérieure	6,9 %	6,1 %	6,1 %	6,6 %	6,1 %	5,3 %
€	Limite inférieure	3,9 %	3,1 %	3,2 %	3,4 %	3,7 %	4,4 %
	Limite supérieure	5,3 %	4,5 %	4,6 %	4,8 %	4,8 %	4,7 %
£	Limite inférieure	5,4 %	4,8 %	4,9 %	5,4 %	5,4 %	4,4 %
	Limite supérieure	6,5 %	5,9 %	6,1 %	6,6 %	6,5 %	5,6 %

Au 31 décembre 2022		Année 1	Année 5	Année 10	Année 20	Année 30	Année 50
\$ CA	Limite inférieure	5,9 %	4,8 %	4,8 %	4,9 %	4,7 %	5,0 %
	Limite supérieure	6,3 %	5,3 %	5,3 %	5,3 %	5,2 %	5,1 %
\$ US	Limite inférieure	5,9 %	5,3 %	5,1 %	5,6 %	5,2 %	4,9 %
	Limite supérieure	6,3 %	5,7 %	5,5 %	6,0 %	5,6 %	5,0 %
€	Limite inférieure	2,5 %	2,8 %	2,8 %	2,9 %	3,1 %	4,3 %
	Limite supérieure	4,2 %	4,5 %	4,5 %	4,6 %	4,5 %	4,6 %
£	Limite inférieure	4,0 %	4,2 %	4,3 %	4,6 %	4,4 %	3,8 %
	Limite supérieure	5,3 %	5,4 %	5,5 %	5,9 %	5,7 %	5,1 %

Les taux au comptant présentés dans le tableau ci-dessus sont calculés en fonction des taux d'intérêt en vigueur observés dans leurs marchés respectifs. Lorsque les taux d'intérêt ne sont pas observables, la courbe de rendement utilisée pour actualiser les flux de trésorerie passe à un taux ultime qui se compose d'un taux sans risque et d'une prime d'illiquidité. Ces montants sont établis en fonction de données historiques.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables (suite)

- Lorsqu'elle détermine l'ajustement au titre du risque non financier, la compagnie exerce considérablement son jugement pour refléter la diversification et pour calculer le niveau de confiance.
- La détermination du caractère déficitaire d'un contrat ou d'un groupe de contrats est fondée sur les attentes à la date de comptabilisation initiale, les attentes à l'égard des flux de trésorerie d'exécution étant déterminées sur une base pondérée selon les probabilités. La compagnie détermine qu'elle a obtenu suffisamment d'informations raisonnables et justifiables nécessaires pour faire cette évaluation. La compagnie exerce son jugement pour déterminer à quel niveau de granularité les informations qu'elle détient sont suffisantes pour conclure que tous les contrats d'un même ensemble feront partie du même groupe.
- Dans le cas des contrats émis plusieurs années avant la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17, la compagnie a exercé un jugement important pour déterminer qu'il était impraticable d'obtenir des informations raisonnables et justifiables pour mettre en œuvre l'application rétrospective intégrale sans coût ou effort excessif.
- L'évaluation des pertes de valeur des actifs financiers pertinents en vertu d'IFRS 9 nécessite l'exercice du jugement, en particulier dans le cadre de l'estimation des montants et des échéances des flux de trésorerie futurs pour déterminer les pertes de valeur et de l'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit.

Méthodes comptables futures

La compagnie surveille activement les modifications des normes IFRS qui sont proposées et publiées par l'IASB afin de déterminer l'incidence qu'elles pourraient avoir sur elle. Le tableau suivant présente les normes qui ont été publiées et les mises à jour qui ont été apportées à l'analyse de la compagnie depuis l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Norme	Sommaire des modifications à venir
IAS 7, <i>Tableau des flux de trésorerie</i> , et IFRS 7, <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>	<p>En mai 2023, l'IASB a publié des modifications d'IAS 7, <i>Tableau des flux de trésorerie</i>, et d'IFRS 7, <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>. Les modifications exigent qu'une entité fournisse des informations supplémentaires sur ses accords de financement de fournisseurs.</p> <p>Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. L'adoption anticipée est permise. La compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de ces modifications.</p>

3. Transition à IFRS 17 et à IFRS 9 – Incidences de la transition

IFRS 17

IFRS 17 apporte des changements importants à la présentation des états financiers de la compagnie. Les portefeuilles de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs et des passifs sont présentés séparément, respectivement.

IFRS 17 présente également d'importantes différences en matière d'évaluation, notamment les suivantes :

- reclassement de contrats d'assurance en contrats d'investissement;
- établissement de la MSC pour les polices en vigueur;
- incidence nette de l'élimination des marges pour écarts défavorables et de l'établissement d'un ajustement au titre du risque non financier;
- ajustement pour tenir compte de la différence entre les taux d'actualisation utilisés;
- ajustement pour tenir compte des charges non attribuables;
- autres incidences sur l'évaluation.

Au moment de la transition à IFRS 17, l'entité est tenue d'appliquer la norme de façon rétrospective, à moins que ce ne soit impraticable, auquel cas l'entité devra opter pour l'application rétrospective modifiée ou l'approche fondée sur la juste valeur.

L'application rétrospective intégrale exige que la compagnie applique les indications présentées dans IFRS 17 comme si elle avait toujours appliqué IFRS 17. L'application rétrospective serait considérée comme impraticable dans les situations suivantes :

- Il a été impossible d'obtenir des données historiques suffisamment détaillées en déployant des efforts raisonnables.
- Il a été impossible d'établir les estimations suffisamment détaillées qui sont nécessaires pour effectuer l'évaluation sans avoir recours à des connaissances a posteriori, ou il a été impossible d'exercer un jugement professionnel à ces estimations conformément aux exigences d'IFRS 17 ou aux interprétations et aux politiques établies de la compagnie.

La compagnie a effectué une évaluation de la date de séparation des périodes (par région et par produit) pour déterminer les contrats qui sont visés par l'application rétrospective intégrale. La compagnie met en œuvre l'application rétrospective intégrale pour tous les contrats d'assurance identifiés, à moins que ce ne soit impraticable, c'est-à-dire lorsqu'il est impossible d'obtenir les informations raisonnables et justifiables nécessaires pour mettre en œuvre l'application rétrospective intégrale.

Selon l'approche fondée sur la juste valeur, la MSC ou l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante est déterminé d'après la différence entre la juste valeur d'un groupe de contrats d'assurance à la date de transition et les flux de trésorerie d'exécution évalués à cette date. La compagnie a appliqué l'approche fondée sur la juste valeur aux contrats pour lesquels il était impossible de mettre en œuvre l'application rétrospective intégrale.

IFRS 9

IFRS 9 apporte des changements qui portent sur le classement et l'évaluation des instruments financiers ainsi que sur le passage d'un modèle des pertes subies en vertu d'IAS 39 à un modèle des pertes de crédit attendues pour déterminer les corrections de valeur pour pertes de crédit.

3. Transition à IFRS 17 et à IFRS 9 – Incidences de la transition (suite)

À l'adoption d'IFRS 9, la compagnie a choisi de présenter des informations comparatives à l'égard de ses actifs financiers comme si les exigences d'IFRS 9 en matière de classement et d'évaluation avaient été appliquées au cours de la période comparative, comme le permet la modification apportée à IFRS 17 et publiée par l'IASB en décembre 2021 (l'approche du classement par superposition).

Les changements de méthodes comptables découlant de l'adoption de ces normes ont eu une incidence sur le solde d'ouverture de la composante capitaux propres de la compagnie.

Le tableau de rapprochement suivant portant sur le bilan d'ouverture présente l'incidence quantitative de la transition à IFRS 17 et à IFRS 9.

Vue résumée du bilan	Montants présentés en vertu d'IFRS 4 et d'IAS 39 au 31 décembre 2021	Reclassement dans l'actif ou le passif	Évaluation selon la superposition liée à IFRS 9	Évaluation selon IFRS 17	Impôt sur le résultat	Montants retraités du bilan selon IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2022
Actif						
Obligations	101 329 \$	— \$	1 843 \$	— \$	— \$	103 172 \$
Prêts hypothécaires	23 113	—	427	—	—	23 540
Actions	13 252	16	—	—	—	13 268
Actifs au titre des contrats d'assurance	—	1 311	—	—	—	1 311
Autres actifs touchés par IFRS 17 et IFRS 9	33 154	(14 833)	—	1 309	212	19 842
Autres actifs non touchés par IFRS 17 et IFRS 9	15 056	—	—	—	—	15 056
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	240 500	—	—	—	—	240 500
Total de l'actif	426 404 \$	(13 506) \$	2 270 \$	1 309 \$	212 \$	416 689 \$
Passif						
Passifs au titre des contrats d'assurance	148 884 \$	(15 046) \$	— \$	6 801 \$	— \$	140 639 \$
Passifs au titre des contrats d'investissement	1 646	2 874	—	—	—	4 520
Passifs au titre des contrats de réassurance détenus	—	986	—	—	—	986
Autres passifs touchés par IFRS 17 et IFRS 9	8 035	(2 328)	—	—	(303)	5 404
Autres passifs non touchés par IFRS 17 et IFRS 9	2 910	—	—	—	—	2 910
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	240 500	(240 500)	—	—	—	—
Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	—	50 831	—	—	—	50 831
Contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	—	189 669	—	—	—	189 669
Total du passif	401 975	(13 514)	—	6 801	(303)	394 959
Total des capitaux propres	24 429	8	2 270	(5 492)	515	21 730
Total du passif et des capitaux propres	426 404 \$	(13 506) \$	2 270 \$	1 309 \$	212 \$	416 689 \$

3. Transition à IFRS 17 et à IFRS 9 – Incidences de la transition (suite)

L'adoption d'IFRS 17 et la superposition liée à IFRS 9 se sont traduites par une réduction globale du total de l'actif de 9,7 G\$, du total du passif de 7,0 G\$ et du total des capitaux propres de 2,7 G\$, par rapport au bilan de transition au 1^{er} janvier 2022.

Les reclassements d'actifs et de passifs découlent des changements apportés aux regroupements de certains actifs et passifs. Les reclassements importants comprennent des avances consenties aux titulaires de polices de 3,5 G\$, des fonds détenus par des assureurs cédants de 7,6 G\$ et des primes en voie de recouvrement de 2,3 G\$ reclassés dans les passifs au titre des contrats d'assurance. De plus, des passifs au titre des contrats d'assurance d'un montant de 2,9 G\$ ont été reclassés dans les passifs au titre des contrats d'investissement, et des actifs au titre des contrats d'assurance de 1,3 G\$ et des passifs au titre des contrats de réassurance détenus de 1,0 G\$ ont été établis. Les passifs pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ont été présentés de manière distincte dans les passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement.

Les ajustements liés à IFRS 9 ont principalement donné lieu à une augmentation du total de l'actif de 2,3 G\$ en raison d'un changement de désignation de certaines obligations et de certains prêts hypothécaires détenus au coût amorti selon IAS 39, qui sont maintenant détenus à la juste valeur par le biais du résultat net selon IFRS 9.

Les ajustements liés à IFRS 17 ont principalement donné lieu à une augmentation de 6,8 G\$ des passifs au titre des contrats d'assurance, qui s'explique principalement par la mise en place de la MSC pour les contrats en vigueur de 5,8 G\$ relativement au compte de l'actionnaire et de 2,5 G\$ relativement au compte de participation, facteurs contrebalancés en partie par l'incidence de la transition d'IFRS 4 à IFRS 17 pour ce qui est des ajustements au titre du risque. Cela ne comprend pas la MSC pour les affaires relatives aux fonds distincts en vigueur, qui n'a pas d'incidence significative sur le capital.

Le total des capitaux propres a diminué de 2,7 G\$, soit de 2,6 G\$ pour le surplus cumulé attribuable au compte de l'actionnaire et de 0,1 G\$ pour le surplus attribuable au compte de participation.

Le surplus cumulé attribuable au compte de l'actionnaire a diminué de 2,6 G\$, principalement en raison de la mise en place de la MSC de 5,8 G\$ et de l'ajustement pour tenir compte des différences du taux d'actualisation de 1,5 G\$, facteurs contrebalancés par des augmentations attribuables à la transition des ajustements au titre du risque d'IFRS 4 vers IFRS 17 de 2,0 G\$ et à l'incidence de la première application de la superposition liée à IFRS 9 de 1,8 G\$. Toutes les autres incidences, y compris l'impôt, les ajustements liés aux charges non attribuables et les reclassements, ont donné lieu à une augmentation totale de 0,9 G\$.

Rapprochement du résultat net consolidé selon IFRS 4 et IAS 39 et selon IFRS 17 et la superposition liée à IFRS 9

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
Résultat net en vertu d'IFRS 4 et d'IAS 39, présenté antérieurement	2 995 \$
Incidence de la première application d'IFRS 17 et de la superposition liée à IFRS 9 :	
Report de profits attribuables aux nouvelles affaires dans la MSC	(170)
MSC comptabilisée au cours de la période, déduction faite de l'incidence des variations des passifs attribuables aux risques liés à l'assurance	136
Modifications des incidences découlant de la révision des hypothèses et des mesures prises par la direction	(131)
Modifications des incidences liées aux marchés	671
Autres, y compris les modifications des incidences liées aux résultats au chapitre de l'assurance	171
Incidences fiscales	(295)
Résultat net retraité en vertu d'IFRS 17 et de la superposition liée à IFRS 9	3 377 \$

3. Transition à IFRS 17 et à IFRS 9 – Incidences de la transition (suite)

Fluctuations de la MSC en fonction de la composante d'évaluation au moment de la transition

Contrats d'assurance

Contrats d'assurance évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur

MSC, solde d'ouverture, au 1 ^{er} janvier 2022	9 988 \$
Variation liée aux services fournis au cours de la période	
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(885)
Variations liées aux services futurs	
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	856
Total des variations du résultat des activités d'assurance	<u>(29)</u>
Charges financières nettes liées aux contrats d'assurance	62
Incidence des fluctuations des taux de change	<u>17</u>
Total des variations	<u>50 \$</u>

Autres contrats d'assurance

MSC, solde d'ouverture, au 1 ^{er} janvier 2022	2 859 \$
Variation liée aux services fournis au cours de la période	
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(222)
Variations liées aux services futurs	
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	766
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	152
Total des variations du résultat des activités d'assurance	<u>696</u>
Charges financières nettes liées aux contrats d'assurance	54
Incidence des fluctuations des taux de change	<u>(54)</u>
Total des variations	<u>696 \$</u>

Solde de clôture net, au 31 décembre 2022

13 593 \$

3. Transition à IFRS 17 et à IFRS 9 – Incidences de la transition (suite)

Contrats de réassurance détenus

Contrats de réassurance détenus selon l'approche fondée sur la juste valeur

MSC, solde d'ouverture, au 1 ^{er} janvier 2022	1 065 \$
Variation liée aux services fournis au cours de la période	
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(107)
Variations liées aux services futurs	
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	3
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(14)
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(118)
Charges financières nettes liées aux contrats de réassurance	35
Incidence des fluctuations des taux de change	(6)
Total des variations	(89) \$

Autres contrats de réassurance détenus

MSC, solde d'ouverture, au 1 ^{er} janvier 2022	138 \$
Variation liée aux services fournis au cours de la période	
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(13)
Variations liées aux services futurs	
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	50
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(53)
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(16)
Charges financières nettes liées aux contrats d'assurance	(1)
Total des variations	(17) \$

Solde de clôture net, au 31 décembre 2022	1 097 \$
--	-----------------

3. Transition à IFRS 17 et à IFRS 9 – Incidences de la transition (suite)

Transition à IFRS 9

Incidence de la première application d'IFRS 9 – Actifs

Le tableau suivant présente un rapprochement des catégories d'évaluation d'origine selon IAS 39 et des nouvelles catégories d'évaluation selon IFRS 9 pour les actifs financiers.

	Classement	
	IAS 39	IFRS 9
<u>Actifs financiers</u>		
Obligations		
	Juste valeur par le biais du résultat net (désignation)	Juste valeur par le biais du résultat net (désignation)
	Juste valeur par le biais du résultat net (désignation)	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
	Juste valeur par le biais du résultat net (classement)	Juste valeur par le biais du résultat net (obligatoire)
	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net (obligatoire)
	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
	Prêts et créances	Juste valeur par le biais du résultat net (désignation)
	Prêts et créances	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
	Prêts et créances	Coût amorti
Prêts hypothécaires		
	Juste valeur par le biais du résultat net (désignation)	Juste valeur par le biais du résultat net (obligatoire)
	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net (obligatoire)
	Prêts et créances	Juste valeur par le biais du résultat net (désignation)
	Prêts et créances	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
	Prêts et créances	Coût amorti
Actions		
	Juste valeur par le biais du résultat net (désignation)	Juste valeur par le biais du résultat net (obligatoire)
	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net (obligatoire)
	Disponibles à la vente, au coût	Juste valeur par le biais du résultat net (obligatoire)

3. Transition à IFRS 17 et à IFRS 9 – Incidences de la transition (suite)

Rapprochement de la valeur comptable des actifs selon IAS 39 et IFRS 9

Le tableau suivant présente le rapprochement de la valeur comptable des actifs financiers en vertu d'IAS 39 et d'IFRS 9.

	IAS 39 31 décembre 2022	Reclassement	Réévaluation	IFRS 9 1 ^{er} janvier 2023
<u>Juste valeur par le biais du résultat net</u>				
Obligations				
Désignées	61 013 \$	(544) \$	— \$	60 469 \$
Reclassées des prêts et créances	—	17 601	(1 871)	15 730
Total – désignées	61 013	17 057	(1 871)	76 199
Obligatoire	69	—	—	69
Reclassées des actifs disponibles à la vente	—	52	—	52
Total – obligatoire	69	52	—	121
Prêts hypothécaires				
Désignés	3 125	(3 125)	—	—
Reclassés des prêts et créances	—	16 447	(1 174)	15 273
Total – désignés	3 125	13 322	(1 174)	15 273
Reclassés des actifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	—	3 125	6	3 131
Reclassés des actifs disponibles à la vente	—	240	—	240
Total – obligatoire	—	3 365	6	3 371
Actions				
Reclassées des actifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	12 110	—	16	12 126
Reclassées des actifs disponibles à la vente	—	26	—	26
Total – obligatoire	12 110	26	16	12 152
Total à la juste valeur par le biais du résultat net	76 317 \$	33 822 \$	(3 023) \$	107 116 \$
<u>Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</u>				
Obligations				
Reclassées des actifs disponibles à la vente	— \$	8 971 \$	— \$	8 971 \$
Reclassées des actifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	—	544	—	544
Reclassées des prêts et créances	—	20	4	24
	—	9 535	4	9 539
Prêts hypothécaires				
Reclassés des prêts et créances	—	8	(1)	7
Total à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	— \$	9 543 \$	3 \$	9 546 \$

3. Transition à IFRS 17 et à IFRS 9 – Incidences de la transition (suite)

	IAS 39			IFRS 9
	31 décembre 2022	Reclassement	Réévaluation	1 ^{er} janvier 2023
Disponibles à la vente				
Obligations				
Reportées	9 023 \$	— \$	— \$	
Reclassées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	—	(52)	—	
Reclassées comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	(8 971)	—	
	9 023	(9 023)	—	—
Prêts hypothécaires				
Reportés	240 \$	— \$	— \$	
Reclassés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	—	(240)	—	
	240	(240)	—	—
Actions				
Reportées	26 \$	— \$	— \$	
Reclassées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	—	(26)	—	
	26	(26)	—	—
Total des actifs disponibles à la vente	9 289 \$	(9 289) \$	— \$	— \$
Coût amorti				
Obligations				
Reportées : prêts et créances	17 709 \$	— \$	— \$	
Reclassées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	—	(17 601)	—	
Reclassées comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	(20)	—	
	17 709	(17 621)	—	88
Prêts hypothécaires				
Reportés : prêts et créances	20 647 \$	— \$	— \$	
Reclassés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	—	(16 447)	—	
Reclassés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	(8)	—	
	20 647	(16 455)	—	4 192
Total du coût amorti	38 356 \$	(34 076) \$	— \$	4 280 \$

Correction de valeur pour pertes sur créances

La majorité des actifs financiers de la compagnie sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et, par conséquent, ils ne sont pas assujettis au modèle des pertes de crédit attendues. Le modèle des pertes de crédit attendues s'applique uniquement aux actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti, et les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues à l'adoption d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023 d'un montant de 33 \$ ne diffèrent pas de façon significative de celles comptabilisées en vertu d'IAS 39. De la correction de valeur pour pertes de crédit attendues de 33 \$ au 1^{er} janvier 2023, une tranche de 1 \$ était classée dans la phase 1 et une tranche de 32 \$, dans la phase 2.

Les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues s'élevaient à 42 \$ au 30 septembre 2023, dont une tranche de 2 \$ était classée dans la phase 1 et une tranche de 40 \$, dans la phase 2.

4. Acquisitions d'entreprises et autres transactions

a) Transaction entre parties liées

Le 13 janvier 2023, la compagnie a émis une débenture à 5,30 % de 2 000 \$ à l'intention de Lifeco. La compagnie a effectué un placement correspondant de 2 000 \$ dans des actions privilégiées d'une filiale entièrement détenue de Lifeco. La compagnie possède le droit exécutoire de régler ces instruments financiers sur une base nette et entend exercer ce droit. Par conséquent, le placement et la débenture font l'objet d'une compensation dans les états financiers consolidés de la compagnie.

b) Acquisition d'Investment Planning Counsel

Le 3 avril 2023, la compagnie a annoncé qu'elle avait conclu une entente visant l'acquisition d'Investment Planning Counsel Inc., une société indépendante de gestion du patrimoine, auprès de la Société financière IGM Inc. (IGM), pour une contrepartie en trésorerie totale de 575 \$, sous réserve d'ajustements. L'acquisition accroît la portée et les capacités des services de gestion du patrimoine de la compagnie. IGM est une société liée et est membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Par conséquent, le Comité de révision de la compagnie et celui de Lifeco ont examiné et approuvé la transaction. La clôture de la transaction devrait avoir lieu au cours du quatrième trimestre de 2023, sous réserve des conditions de clôture réglementaires et habituelles.

c) Acquisition de Value Partners

Le 8 septembre 2023, la compagnie a conclu l'acquisition de la totalité des titres de capitaux propres de Value Partners Group Inc., une société de placement établie à Winnipeg, qui offre des services aux clients ayant des besoins complexes et pointus en matière de gestion du patrimoine. La comptabilisation de l'acquisition demeurerait inachevée au 30 septembre 2023, et le montant initial de 119 \$ attribué au goodwill à la date de l'acquisition devait être ajusté, car l'évaluation détaillée des actifs nets acquis était toujours en cours.

Événement postérieur à la date de clôture

d) Transfert de fonds distincts à une coentreprise

Le 1^{er} novembre 2023, soit après le 30 septembre 2023, Irish Life Assurance plc, une filiale indirecte de la compagnie, a conclu le transfert d'un portefeuille de fonds distincts d'une valeur comptable d'environ 2 G€ (2,9 G\$) à Saol Assurance dac (AIB Life), une partie liée de la compagnie par l'entremise d'une coentreprise détenue à parts égales entre Canada Life Irish Holding Company Limited et Allied Irish Banks, p.l.c. La compagnie prévoit comptabiliser un profit lié à cette transaction au cours du quatrième trimestre de 2023.

5. Placements de portefeuille

a) Les valeurs comptables et les justes valeurs estimatives des placements de portefeuille sont les suivantes :

	30 septembre 2023		31 décembre 2022 ¹	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations				
Juste valeur par le biais du résultat net – désignation	75 396 \$	75 396 \$	76 199 \$	76 199 \$
Juste valeur par le biais du résultat net – obligatoire	200	200	121	121
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	8 952	8 952	9 539	9 539
Coût amorti	88	88	88	88
	84 636	84 636	85 947	85 947
Prêts hypothécaires				
Juste valeur par le biais du résultat net – désignation	15 309	15 309	15 273	15 273
Juste valeur par le biais du résultat net – obligatoire	3 657	3 657	3 371	3 371
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	6	6	7	7
Coût amorti	4 309	3 569	4 192	3 577
	23 281	22 541	22 843	22 228
Actions				
Juste valeur par le biais du résultat net – obligatoire	12 122	12 122	12 152	12 152
Méthode de la mise en équivalence	605	536	527	499
	12 727	12 658	12 679	12 651
Immeubles de placement				
	8 045	8 045	8 315	8 315
Total	128 689 \$	127 880 \$	129 784 \$	129 141 \$

¹ Représente l'application de la superposition liée à IFRS 9.

5. Placements de portefeuille (suite)

b) Les produits nets tirés des placements se répartissent comme suit :

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2023	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Produits nets tirés des placements :						
Produits tirés des placements – gagnés	877 \$	224 \$	97 \$	126 \$	68 \$	1 392 \$
Pertes nettes réalisées à la vente d'actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(16)	—	—	—	—	(16)
Profits découlant des actifs financiers décomptabilisés au coût amorti	—	—	—	—	—	—
Recouvrement (charge) au titre des pertes de crédit attendues, montant net	—	(10)	—	—	—	(10)
Autres produits (charges)	—	—	—	(45)	(27)	(72)
	861	214	97	81	41	1 294
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Juste valeur par le biais du résultat net (désignation)	(2 764)	(195)	—	—	(579)	(3 538)
Juste valeur par le biais du résultat net (obligatoire)	—	(61)	(261)	—	—	(322)
Comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	—	(153)	—	(153)
	(2 764)	(256)	(261)	(153)	(579)	(4 013)
Total	(1 903) \$	(42) \$	(164) \$	(72) \$	(538) \$	(2 719) \$
Pour le trimestre clos le 30 septembre 2022 ¹						
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Produits nets tirés des placements :						
Produits tirés des placements – gagnés	774 \$	190 \$	86 \$	114 \$	123 \$	1 287 \$
Pertes nettes réalisées à la vente d'actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(16)	—	—	—	—	(16)
Profits (pertes) à la vente d'actifs au coût amorti	—	—	—	—	—	—
Corrections de valeur pour pertes de crédit, montant net	—	(11)	—	—	—	(11)
Autres produits (charges)	—	—	—	(34)	(46)	(80)
	758	179	86	80	77	1 180
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Juste valeur par le biais du résultat net (désignation)	(3 859)	(179)	—	—	1 143	(2 895)
Juste valeur par le biais du résultat net (obligatoire)	—	(347)	(198)	—	—	(545)
Comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	—	(82)	—	(82)
	(3 859)	(526)	(198)	(82)	1 143	(3 522)
Total	(3 101) \$	(347) \$	(112) \$	(2) \$	1 220 \$	(2 342) \$

¹ Représente l'application de la superposition liée à IFRS 9.

5. Placements de portefeuille (suite)

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023	Prêts		Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
	Obligations	hypothécaires				
Produits nets tirés des placements :						
Produits tirés des placements – gagnés	2 596 \$	645 \$	300 \$	375 \$	63 \$	3 979 \$
Pertes nettes réalisées à la vente d'actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(227)	—	—	—	—	(227)
Profits découlant des actifs financiers décomptabilisés au coût amorti	—	8	—	—	—	8
Recouvrement (charge) au titre des pertes de crédit attendues, montant net	(1)	(8)	—	—	—	(9)
Autres produits (charges)	—	—	—	(140)	(78)	(218)
	2 368	645	300	235	(15)	3 533
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Juste valeur par le biais du résultat net (désignation)	(2 590)	(229)	—	—	(247)	(3 066)
Juste valeur par le biais du résultat net (obligatoire)	—	(161)	98	—	—	(63)
Comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	—	(365)	—	(365)
	(2 590)	(390)	98	(365)	(247)	(3 494)
Total	(222) \$	255 \$	398 \$	(130) \$	(262) \$	39 \$

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022 ¹	Prêts		Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
	Obligations	hypothécaires				
Produits nets tirés des placements :						
Produits tirés des placements – gagnés	2 292 \$	559 \$	263 \$	335 \$	338 \$	3 787 \$
Pertes nettes réalisées à la vente d'actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(39)	—	—	—	—	(39)
Profits à la vente d'actifs au coût amorti	—	8	—	—	—	8
Corrections de valeur pour pertes de crédit, montant net	—	(22)	—	—	—	(22)
Autres produits (charges)	—	—	—	(109)	(143)	(252)
	2 253	545	263	226	195	3 482
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Juste valeur par le biais du résultat net (désignation)	(17 651)	(1 519)	—	—	219	(18 951)
Juste valeur par le biais du résultat net (obligatoire)	—	(875)	(1 042)	—	—	(1 917)
Comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	—	330	—	330
	(17 651)	(2 394)	(1 042)	330	219	(20 538)
Total	(15 398) \$	(1 849) \$	(779) \$	556 \$	414 \$	(17 056) \$

¹ Représente l'application de la superposition liée à IFRS 9.

5. Placements de portefeuille (suite)

Les produits tirés des placements liés aux obligations et aux prêts hypothécaires comprennent les produits d'intérêts ainsi que l'amortissement des primes et de l'escompte. Les produits tirés des placements dans les actions comprennent les dividendes, les distributions provenant de titres de capitaux propres d'entités non cotées et les produits tirés de la participation de la compagnie dans IGM. Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les produits locatifs gagnés à l'égard de ces immeubles, les loyers fonciers gagnés sur les terrains loués et sous-loués, le recouvrement des frais, les produits au titre de la résiliation de baux ainsi que les intérêts et les autres produits tirés des placements gagnés sur les immeubles de placement. Les autres produits tirés des placements comprennent les profits et les pertes de change, les produits gagnés sur les instruments financiers dérivés, ainsi que les autres produits divers.

c) Résultat net des activités de placement

	Pour les trimestres clos les 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2023	2022	2023	2022
Rendement d'investissement				
Produits nets tirés des placements	1 294 \$	1 180 \$	3 533 \$	3 482 \$
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	(4 013)	(3 522)	(3 494)	(20 538)
Total du rendement d'investissement	(2 719) \$	(2 342) \$	39 \$	(17 056) \$
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance				
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe	885 \$	119 \$	(545) \$	3 993 \$
Effets du choix relatif à l'atténuation des risques	39	24	50	190
Intérêt capitalisé	(946)	(959)	(2 643)	(2 208)
Effet des changements de taux d'actualisation et des autres hypothèses financières	3 235	3 726	3 474	17 687
Effet de l'évaluation des variations des estimations selon les taux courants et de l'ajustement de la MSC selon les taux en vigueur lors de la comptabilisation initiale	(33)	80	(13)	124
Total des produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	3 180 \$	2 990 \$	323 \$	19 786 \$
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance				
Intérêt capitalisé	68 \$	149 \$	155 \$	355 \$
Autres	(269)	(307)	(225)	(1 518)
Total des produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance	(201)	(158)	(70)	(1 163)
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement	19	48	(45)	222
	279 \$	538 \$	247 \$	1 789 \$

6. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La compagnie dispose de politiques pour déterminer, mesurer, gérer, surveiller et signaler les risques liés à ses instruments financiers. Les principaux risques à cet égard sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (change, taux d'intérêt et marchés boursiers). Le comité de gestion des risques du conseil d'administration est responsable du suivi des principaux risques auxquels la compagnie est exposée. L'approche de gestion des risques de la compagnie n'a essentiellement pas changé par rapport à celle décrite dans les états financiers consolidés annuels audités de la compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Certains risques sont décrits ci-dessous. Une analyse de la structure de gouvernance de la compagnie et de son approche de gestion à l'égard du risque est présentée à la note Gestion des risques liés aux instruments financiers dans les états financiers consolidés annuels audités de la compagnie au 31 décembre 2022.

La compagnie a également établi des politiques et des procédures pour déterminer, mesurer et présenter les risques significatifs. La direction est responsable de l'établissement des procédures de gestion du capital relatives à la mise en œuvre et au suivi du plan de capital. Le conseil d'administration examine et approuve toutes les opérations sur capitaux propres conclues par la direction.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la compagnie subisse une perte découlant de l'incapacité ou du refus éventuel d'un débiteur de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles.

Concentration du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires et exerçant leurs activités dans la même région ou dans des secteurs similaires. Ces caractéristiques font en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations est touchée de façon semblable par des changements des conditions économiques ou politiques. Aucun changement important n'est survenu depuis l'exercice clos le 31 décembre 2022.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la compagnie ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance. La compagnie gère ce risque en appliquant les politiques et les procédures suivantes :

- La compagnie gère étroitement les liquidités d'exploitation au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Cette façon de procéder assure une correspondance entre les obligations à l'égard des titulaires de polices et le rendement de l'actif.
- La direction surveille de près la solvabilité et les positions de capitaux propres de ses principales filiales et les compare aux besoins de liquidités de la société de portefeuille. La compagnie peut obtenir des liquidités supplémentaires par l'intermédiaire de marges de crédit établies ou de transactions sur les marchés financiers. La compagnie dispose de marges de crédit engagées auprès de banques à charte canadiennes.

6. *Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)*

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier et la valeur des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement fluctuent en raison de variations des facteurs du marché qui peuvent être classés dans trois catégories : le risque de change, le risque de taux d'intérêt (compte tenu de l'inflation) et le risque lié aux marchés boursiers.

Mise en garde au sujet des sensibilités au risque

Les présents états financiers contiennent des estimations de sensibilité et de mesures d'exposition relatives à certains risques, notamment la sensibilité à des fluctuations précises des taux d'intérêt projetés et des cours de marché à la date d'évaluation. Les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ces estimations pour diverses raisons, notamment, sans s'y limiter, en raison des changements dans le profil de l'actif ou du passif de la compagnie, des changements apportés à la répartition des activités, des taux d'imposition effectifs, d'autres facteurs liés au marché, des différences dans l'exposition réelle par rapport aux indices boursiers généraux, de la variation des expositions par territoire et des limites générales des modèles internes de la compagnie.

Pour ces raisons, les sensibilités énoncées devraient être considérées uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs. Étant donné la nature de ces calculs, la compagnie ne peut en aucun cas garantir que l'incidence réelle sur le bénéfice net correspondra à celle qui est indiquée.

i) Risque de change

Le risque de change réside dans le fait que les activités de la compagnie et les instruments financiers qu'elle détient sont libellés en diverses devises. En ce qui concerne l'actif couvrant les passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement qui n'est pas libellé dans la même devise, les fluctuations des taux de change peuvent exposer la compagnie au risque que les pertes de change ne soient pas contrebalancées par des diminutions du passif.

- Un affaiblissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une augmentation des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif connexe, ce qui donnerait lieu à une variation immédiate non significative du bénéfice net. Un raffermissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une diminution des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif connexe, ce qui donnerait lieu à une variation immédiate non significative du bénéfice net.

La compagnie détient des investissements nets dans des établissements à l'étranger. Les dettes de la compagnie sont libellées en dollars canadiens et en euros. En vertu des normes IFRS, les profits et les pertes de change liés à l'investissement net dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et de l'incidence fiscale connexes, sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. Le raffermissement ou l'affaiblissement du taux de change au comptant du dollar canadien par rapport à celui du dollar américain, de la livre sterling et de l'euro a une incidence sur le total des capitaux propres de la compagnie. Par conséquent, la valeur comptable par action et le ratio des capitaux propres de la compagnie surveillés par les agences de notation en subissent également l'incidence.

6. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

ii) Risque de taux d'intérêt

Il existe un risque de taux d'intérêt lorsqu'il n'y a pas appariement parfait entre les flux de trésorerie de l'actif et du passif et que les taux d'intérêt fluctuent, ce qui entraîne un écart entre la valeur de l'actif et la valeur du passif. Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt auquel la compagnie est exposée.

- Le risque de taux d'intérêt est géré par l'investissement dans des actifs compatibles avec les produits vendus.
- La compagnie utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par secteur. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif du secteur.
- Pour les produits accordant des prestations fixes et fortement prévisibles, les placements sont généralement effectués dans des instruments à revenu fixe ou des immeubles de placement dont les flux de trésorerie suivent de près ceux qui se rapportent aux passifs. Lorsqu'aucun actif ne peut être apparié aux flux de trésorerie d'une période, par exemple, des flux de trésorerie d'une durée indéterminée, une partie des actifs sont effectués dans des titres de participation et d'autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe, tandis que les autres sont appariés en fonction de la durée.
- En l'absence de placements permanents convenables, ou afin de gérer le niveau des risques de pertes attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt, on a recours à des instruments de couverture.
- Dans la mesure où il y a appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif, on obtient une protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, et toute variation de la juste valeur de marché des actifs est compensée par une variation semblable de la juste valeur de marché des passifs.
- Pour les produits dont la date de versement des prestations est incertaine, la compagnie investit dans des instruments à revenu fixe dont les flux de trésorerie sont d'une durée qui prend fin avant le versement des prestations prévues, ou dans des titres de participation et d'autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe.
- Les risques liés à la non-concordance des durées des placements du portefeuille, à la non-concordance des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

L'incidence de la variation des taux d'intérêt sur le bénéfice net serait largement contrebalancée par la variation de la valeur des actifs financiers qui couvrent les passifs. Toutefois, les différences de sensibilité aux taux d'intérêt dans la valeur des actifs et la valeur des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement donnent lieu à une sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt pour le bénéfice net en vertu d'IFRS 17 et d'IFRS 9.

La stratégie de gestion des actifs et des passifs de la compagnie fait appel à l'utilisation d'actions et d'autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe à titre de composant des actifs du fonds général qui couvrent les passifs, ce qui fait en sorte que le bénéfice net est exposé aux taux d'intérêt. De plus, le classement des actifs financiers en vertu d'IFRS 9, comme les actifs hypothécaires évalués au coût amorti et détenus dans les actifs du fonds général qui couvrent les passifs, contribue également à ce que le bénéfice net soit exposé aux taux d'intérêt.

6. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente l'incidence sur le bénéfice net d'une augmentation ou d'une diminution parallèle immédiate de 50 points de base des taux d'intérêt, arrondie à 25 \$ près.

Variation des courbes de taux du marché

	Bénéfice net	
	Hausse de 50 points de base des taux d'intérêt	Baisse de 50 points de base des taux d'intérêt
30 septembre 2023	50 \$	(50) \$
31 décembre 2022	100	(125)

L'incidence réelle des fluctuations des taux d'intérêt variera selon les régions géographiques où les fluctuations surviennent. La hausse des taux au Canada et au Royaume-Uni a une incidence positive parallèle sur le bénéfice net, et la baisse des taux dans la zone euro a une incidence positive parallèle sur le bénéfice net. L'incidence réelle des fluctuations des taux d'intérêt varie également en fonction de l'ampleur des fluctuations des taux d'intérêt par durée. Par conséquent, l'incidence réelle des fluctuations des taux d'intérêt pourrait différer de l'incidence estimative des fluctuations parallèles dans toutes les régions géographiques, laquelle est présentée ci-dessus.

L'incidence potentielle sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la compagnie ne tient pas compte des modifications éventuelles futures des hypothèses relatives au taux d'investissement final de la compagnie. Au 30 septembre 2023 et au 31 décembre 2022, une hausse ou une baisse de 10 points de base du taux d'investissement ultime dans toutes les régions se traduirait respectivement par une augmentation de 25 \$ ou une diminution de 25 \$ après impôt du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la compagnie.

iii) Risque lié aux marchés boursiers

Le risque lié aux marchés boursiers correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs et des passifs découlant des fluctuations des marchés boursiers et à d'autres risques de prix. Afin d'atténuer ce risque, la politique de placement de la compagnie prévoit le recours à des investissements prudents dans les marchés boursiers, selon des limites clairement définies. Le risque associé aux garanties liées aux fonds distincts ou aux garanties de retrait minimum à vie a été atténué au moyen d'un programme de couverture, lequel prévoit l'utilisation de contrats à terme normalisés sur actions, de contrats à terme de gré à gré sur devises et d'instruments dérivés sur taux.

Certains passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement dont les flux de trésorerie sont d'une durée indéterminée sont soutenus par des actions ordinaires cotées en bourse et des placements dans d'autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe, principalement des immeubles de placement, des fonds immobiliers, des actions non cotées en bourse et des prêts hypothécaires rechargeables. Le bénéfice net reflétera les variations de la valeur des actifs qui ne sont pas à revenu fixe. Toutefois, dans la plupart des cas, la valeur des passifs ne fluctue pas en fonction des variations de la valeur des actifs qui ne sont pas à revenu fixe.

6. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Les passifs au titre des produits de fonds distincts assortis de garanties fluctuent en fonction des variations de la valeur des actifs qui ne sont pas à revenu fixe. Dans les conditions actuelles du marché, la compagnie n'a subi aucune incidence sur le bénéfice des affaires relatives aux fonds distincts qu'elle ne couvre pas, car les variations du coût des garanties sont entièrement compensées dans la MSC. Dans le cas des affaires relatives aux fonds distincts couverts de la compagnie, la variation du passif par rapport à la variation des actifs de couverture a une incidence limitée sur le bénéfice.

Le tableau ci-après présente les répercussions attendues sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires d'une hausse ou d'une baisse immédiate de 10 % ou de 20 % de la valeur des actions ordinaires cotées en bourse, arrondies à 25 \$ près.

Variation des valeurs des actions ordinaires cotées en bourse

	Bénéfice net			
	Hausse de 20 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Baisse de 20 %
30 septembre 2023	150 \$	75 \$	(75) \$	(150) \$
31 décembre 2022	150	75	(75)	(150)

Le tableau ci-après présente les répercussions attendues d'une hausse ou d'une baisse immédiate de 5 % ou de 10 % de la valeur des autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires, arrondies à 25 \$ près.

Variation des valeurs des autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe

	Bénéfice net			
	Hausse de 10 %	Hausse de 5 %	Baisse de 5 %	Baisse de 10 %
30 septembre 2023	400 \$	200 \$	(200) \$	(425) \$
31 décembre 2022	400	200	(200)	(425)

7. Évaluation de la juste valeur

La compagnie a classé ses actifs et ses passifs évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Les évaluations de la juste valeur de niveau 1 utilisent des données sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la compagnie a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de participation négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en bourse ainsi que les fonds communs de placement et les fonds distincts dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 utilisent des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement. Ces données du niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif et du passif, par exemple, les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables aux intervalles usuels. Les justes valeurs de certains titres du niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Ces données incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les négociations publiées, les prix obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs correspondant au niveau 2 comprennent ceux dont le prix est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée moyenne, des titres de gouvernements et d'agences, des actions incessibles, un certain nombre d'obligations privées, la plupart des obligations de sociétés assorties d'une notation élevée et de grande qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les prêts hypothécaires. Les contrats d'investissement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compris dans le niveau 2.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 3 utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables; il s'agit de cas où il n'y a que peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif. Les valeurs pour la plupart des titres correspondant au niveau 3 ont été obtenues à partir des prix d'un seul courtier, de modèles internes d'établissement des prix ou d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs financiers évalués en fonction du niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations, certains titres adossés à des actifs, des actions privées, les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant certaines clauses de rachat restrictives, certains contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les immeubles de placement et les prêts hypothécaires rechargeables.

7. Évaluation de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs de la compagnie évalués à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie.

	30 septembre 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs évalués à la juste valeur				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 827 \$	— \$	— \$	3 827 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Obligations	—	75 348	248	75 596
Prêts hypothécaires	—	15 309	3 657	18 966
Actions	9 768	—	2 354	12 122
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	9 768	90 657	6 259	106 684
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Obligations	—	8 952	—	8 952
Prêts hypothécaires	—	6	—	6
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	8 958	—	8 958
Immeubles de placement	—	—	8 045	8 045
Dérivés ¹	6	945	—	951
Autres actifs – actifs du compte de négociation	178	—	—	178
Total des actifs évalués à la juste valeur	13 779 \$	100 560 \$	14 304 \$	128 643 \$
Passifs évalués à la juste valeur				
Dérivés ²	2 \$	1 814 \$	— \$	1 816 \$
Passifs au titre des contrats d'investissement	—	4 844	—	4 844
Total des passifs évalués à la juste valeur	2 \$	6 658 \$	— \$	6 660 \$

¹ Compte non tenu de garanties de 235 \$ reçues de contreparties.

² Compte non tenu de garanties de 692 \$ données à des contreparties.

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au titre des actifs et des passifs de la compagnie au cours de la période considérée.

7. Évaluation de la juste valeur (suite)

	31 décembre 2022 ¹			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs évalués à la juste valeur				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 761 \$	— \$	— \$	3 761 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Obligations	—	76 125	195	76 320
Prêts hypothécaires	—	15 273	3 371	18 644
Actions	10 102	—	2 050	12 152
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	10 102	91 398	5 616	107 116
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Obligations	—	9 539	—	9 539
Prêts hypothécaires	—	7	—	7
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	9 546	—	9 546
Immeubles de placement	—	—	8 315	8 315
Dérivés ²	13	1 107	—	1 120
Autres actifs – actifs du compte de négociation	195	—	—	195
Total des actifs évalués à la juste valeur	14 071 \$	102 051 \$	13 931 \$	130 053 \$
Passifs évalués à la juste valeur				
Dérivés ³	— \$	1 575 \$	— \$	1 575 \$
Passifs au titre des contrats d'investissement	—	4 672	—	4 672
Total des passifs évalués à la juste valeur	— \$	6 247 \$	— \$	6 247 \$

¹ Représente l'application de la superposition liée à IFRS 9.

² Compte non tenu de garanties de 378 \$ reçues de contreparties.

³ Compte non tenu de garanties de 532 \$ données à des contreparties.

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au titre des actifs et des passifs de la compagnie au cours de l'exercice considéré.

7. Évaluation de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des actifs et des passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente pour lesquels la compagnie a utilisé des données du niveau 3.

	30 septembre 2023				
	Obligations à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts hypothécaires à la juste valeur par le biais du résultat net	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net ³	Immeubles de placement	Total de l'actif de niveau 3
Solde au début de l'exercice	195 \$	3 371 \$	2 050 \$	8 315 \$	13 931 \$
Total des profits (pertes)					
Compris dans le résultat net	3	(110)	128	(365)	(344)
Compris dans les autres éléments du résultat global ¹	—	18	—	45	63
Achats	58	—	427	160	645
Émissions	—	480	—	—	480
Ventes	(8)	—	(251)	(110)	(369)
Règlements	—	(102)	—	—	(102)
Autres	—	—	—	—	—
Transferts vers le niveau 3 ²	—	—	—	—	—
Transferts hors du niveau 3 ²	—	—	—	—	—
Solde à la fin de la période	248 \$	3 657 \$	2 354 \$	8 045 \$	14 304 \$
Total des profits (pertes) pour la période compris dans les produits nets tirés des placements	3 \$	(110) \$	128 \$	(365) \$	(344) \$
Variation des profits (pertes) latents pour la période compris dans le résultat pour les actifs détenus au 30 septembre 2023	3 \$	(107) \$	125 \$	(364) \$	(343) \$

¹ Le montant des autres éléments du résultat global pour les obligations et les prêts hypothécaires à la juste valeur par le biais du résultat net et les immeubles de placement représente les profits et les pertes de change latents.

² Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation ou à la mise en place de clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts.

³ Comprend les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

7. Évaluation de la juste valeur (suite)

	31 décembre 2022					
	Obligations à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts hypothécaires à la juste valeur par le biais du résultat net	Actions à la juste valeur par le biais du résultat net ³	Actions disponibles à la vente	Immeubles de placement	Total de l'actif de niveau 3
Solde au début de l'exercice	100 \$	2 609 \$	1 372 \$	16 \$	7 759 \$	11 856 \$
Incidence de l'application de la superposition liée à IFRS 9	45	6	24	(16)	—	59
Solde révisé au début de l'exercice	145	2 615	1 396	—	7 759	11 915
Total des profits (pertes)						
Compris dans le résultat net	(12)	(644)	174	—	(42)	(524)
Compris dans les autres éléments du résultat global ¹	—	(70)	—	—	(42)	(112)
Achats	82	—	572	—	710	1 364
Émissions	—	1 631	—	—	—	1 631
Ventes	(20)	—	(92)	—	(55)	(167)
Règlements	—	(161)	—	—	—	(161)
Autres	—	—	—	—	(15)	(15)
Transferts vers le niveau 3 ²	—	—	—	—	—	—
Transferts hors du niveau 3 ²	—	—	—	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	195 \$	3 371 \$	2 050 \$	— \$	8 315 \$	13 931 \$
Total des profits (pertes) pour l'exercice compris dans les produits nets tirés des placements	(12) \$	(644) \$	174 \$	— \$	(42) \$	(524) \$
Variation des profits (pertes) latents pour l'exercice compris dans le résultat pour les actifs détenus au 31 décembre 2022	(12) \$	(642) \$	174 \$	— \$	(34) \$	(514) \$

¹ Le montant des autres éléments du résultat global pour les obligations et les prêts hypothécaires à la juste valeur par le biais du résultat net et les immeubles de placement représente les profits et les pertes de change latents.

² Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation ou à la mise en place de clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts.

³ Comprend les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

7. Évaluation de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des données importantes non observables utilisées en fin de période aux fins de l'évaluation des actifs et des passifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations de la juste valeur.

Type d'actif	Méthode d'évaluation	Données importantes non observables	Valeur des données	Interdépendance entre les données importantes non observables et l'évaluation de la juste valeur
Immeubles de placement	L'évaluation des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent le montant net des flux de trésorerie futurs prévus. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les taux du marché.	Taux d'actualisation Taux réversif Taux d'inoccupation	Fourchette de 4,0 % à 10,3 % Fourchette de 4,0 % à 7,8 % Moyenne pondérée de 3,5 %	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur. Une diminution du taux réversif se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux réversif se traduirait par une diminution de la juste valeur. Une diminution du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une diminution de la juste valeur.
Prêts hypothécaires – prêts hypothécaires rechargeables (à la juste valeur par le biais du résultat net)	La méthode d'évaluation pour les prêts hypothécaires rechargeables consiste à utiliser un modèle d'évaluation interne pour déterminer les flux de trésorerie prévus des actifs, y compris le coût calculé de façon stochastique de la garantie contre une valeur nette réelle négative pour chaque prêt, afin de les regrouper pour tous les prêts et d'actualiser ces flux de trésorerie à la date d'évaluation. La projection est revue chaque mois jusqu'au rachat prévu du prêt, soit sur une base volontaire, soit au décès des titulaires du prêt ou à leur entrée dans un établissement de soins de longue durée.	Taux d'actualisation	Fourchette de 5,2 % à 7,3 %	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.
Actions	L'établissement de la juste valeur des actions exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, les multiples de capitalisation prévus ou l'utilisation de données liées aux transactions récentes.	Taux d'actualisation	Divers	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.

8. Produits des activités d'assurance

	Pour les trimestres clos les 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2023	2022	2023	2022
Contrats non évalués en vertu de la MRP				
Montants relatifs aux variations des passifs au titre de la couverture restante				
Ajustements liés à l'expérience	(24) \$	(37) \$	(96) \$	(142) \$
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	286	265	877	822
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier à l'égard du risque expiré	161	160	459	481
Charges de sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance attendues	2 265	2 098	6 743	6 542
Recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	139	107	415	318
	2 827	2 593	8 398	8 021
Contrats évalués en vertu de la MRP	2 230	1 988	6 673	6 017
Total des produits des activités d'assurance	5 057 \$	4 581 \$	15 071 \$	14 038 \$

9. Charges afférentes aux activités d'assurance et autres charges d'exploitation et frais administratifs

	Pour les trimestres clos les 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2023	2022	2023	2022
Charges de sinistres et prestations	3 456 \$	2 915 \$	10 303 \$	9 122 \$
Affectation des primes directement au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	177	158	525	487
Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	(187)	80	(377)	(157)
Pertes et reprise de pertes sur les contrats d'assurance déficitaires	39	8	62	31
Salaires et autres avantages du personnel	434	338	1 298	1 171
Frais généraux et administratifs	239	194	726	616
Charges d'intérêts sur les contrats de location	1	1	4	4
Amortissement des immobilisations corporelles	15	20	48	54
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	8	9	26	29
Commissions	302	391	958	1 033
Total des charges	4 484 \$	4 114 \$	13 573 \$	12 390 \$
Représentés par :				
Charges afférentes aux activités d'assurance	3 882 \$	3 580 \$	11 762 \$	10 781 \$
Autres charges d'exploitation et frais administratifs	602	534	1 811	1 609
Total des charges	4 484 \$	4 114 \$	13 573 \$	12 390 \$

10. Contrats d'assurance

a) Analyse en fonction de la couverture restante et des sinistres survenus

Contrats d'assurance

30 septembre 2023

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP			
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier		
Actifs d'ouverture	(1 021) \$	2 \$	197 \$	(64) \$	— \$	— \$	(886) \$
Passifs d'ouverture	103 721	195	3 219	12 994	545	(171)	120 503
Passifs d'ouverture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	45 409	—	—	—	—	—	45 409
Solde d'ouverture net	148 109	197	3 416	12 930	545	(171)	165 026
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global							
Produits des activités d'assurance	(15 071)	—	—	—	—	—	(15 071)
Charges afférentes aux activités d'assurance							
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	—	(15)	6 804	4 677	86	—	11 552
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	525	—	—	—	—	—	525
Pertes et reprise de pertes sur les contrats déficitaires	—	62	—	—	—	—	62
Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	—	—	(19)	(257)	(101)	—	(377)
	525	47	6 785	4 420	(15)	—	11 762
Composants investissements	(6 670)	—	4 522	2 148	—	—	—
Total des variations du résultat des activités d'assurance (Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	(21 216)	47	11 307	6 568	(15)	—	(3 309)
Incidence des fluctuations des taux de change	(1 965)	(3)	3 254	(6)	(8)	—	1 272
	(190)	—	(4)	23	1	—	(170)
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	(23 371)	44	14 557	6 585	(22)	—	(2 207)
Flux de trésorerie							
Primes reçues	22 352	—	—	—	—	—	22 352
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	(39)	—	(14 543)	(6 585)	—	—	(21 167)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(655)	—	—	—	—	—	(655)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition transférés de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition au moment de la comptabilisation initiale	(24)	—	—	—	—	—	(24)
Autres flux de trésorerie ¹	408	—	—	—	—	—	408
Total des flux de trésorerie	22 042	—	(14 543)	(6 585)	—	—	914
Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition							
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés au cours de la période	—	—	—	—	—	(27)	(27)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition attribués aux groupes de contrats d'assurance comptabilisés au cours de la période	—	—	—	—	—	24	24
Total des variations de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	—	—	—	—	—	(3)	(3)
Autres variations ²	(371)	—	—	—	—	—	(371)
Solde de clôture net³	146 409 \$	241 \$	3 430 \$	12 930 \$	523 \$	(174) \$	163 359 \$
Comptabilisé dans :							
Actifs de clôture	(1 069) \$	14 \$	190 \$	(15) \$	— \$	— \$	(880) \$
Passifs de clôture	102 636	227	3 240	12 945	523	(174)	119 397
Passifs de clôture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	44 842	—	—	—	—	—	44 842
Solde de clôture net³	146 409 \$	241 \$	3 430 \$	12 930 \$	523 \$	(174) \$	163 359 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des virements vers les fonds distincts ou de ceux-ci, des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement, du règlement net et des autres flux de trésorerie provenant des avances sur contrats.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

³ Un montant de 3 874 \$ au titre des avances consenties aux titulaires de polices et un montant de 3 522 \$ au titre des fonds retenus à l'égard des contrats de réassurance émis par la compagnie sont inclus dans les soldes des contrats d'assurance.

10. Contrats d'assurance (suite)

Contrats d'assurance

31 décembre 2022

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP			
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier		
Actifs d'ouverture	(1 903) \$	— \$	730 \$	(138) \$	— \$	— \$	(1 311) \$
Passifs d'ouverture	123 047	180	2 824	14 155	595	(162)	140 639
Passifs d'ouverture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	50 831	—	—	—	—	—	50 831
Solde d'ouverture net	171 975	180	3 554	14 017	595	(162)	190 159
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global							
Produits des activités d'assurance	(19 431)	—	—	—	—	—	(19 431)
Charges afférentes aux activités d'assurance							
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	—	(26)	8 691	5 668	344	—	14 677
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	635	—	—	—	—	—	635
Pertes et reprise de pertes sur les contrats déficitaires	—	57	—	—	—	—	57
Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	—	—	(66)	105	(299)	—	(260)
Composants investissements	635	31	8 625	5 773	45	—	15 109
	(8 090)	—	5 144	2 946	—	—	—
Total des variations du résultat des activités d'assurance (Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	(26 886)	31	13 769	8 719	45	—	(4 322)
Incidence des fluctuations des taux de change ³	(24 752)	(16)	3 854	(1 359)	(88)	—	(22 361)
	(1 675)	2	19	(139)	(7)	—	(1 800)
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	(53 313)	17	17 642	7 221	(50)	—	(28 483)
Flux de trésorerie							
Primes reçues	30 008	—	—	—	—	—	30 008
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	(50)	—	(17 759)	(8 280)	—	—	(26 089)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(832)	—	—	—	—	—	(832)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition transférés de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition au moment de la comptabilisation initiale	(98)	—	—	—	—	—	(98)
Autres flux de trésorerie ¹	670	—	—	—	—	—	670
Total des flux de trésorerie	29 698	—	(17 759)	(8 280)	—	—	3 659
Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition							
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés au cours de la période	—	—	—	—	—	(107)	(107)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition attribués aux groupes de contrats d'assurance comptabilisés au cours de la période	—	—	—	—	—	98	98
Total des variations de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	—	—	—	—	—	(9)	(9)
Autres variations ²	(251)	—	(21)	(28)	—	—	(300)
Solde de clôture net ³	148 109 \$	197 \$	3 416 \$	12 930 \$	545 \$	(171) \$	165 026 \$
Comptabilisé dans :							
Actifs de clôture	(1 021) \$	2 \$	197 \$	(64) \$	— \$	— \$	(886) \$
Passifs de clôture	103 721	195	3 219	12 994	545	(171)	120 503
Passifs de clôture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	45 409	—	—	—	—	—	45 409
Solde de clôture net ³	148 109 \$	197 \$	3 416 \$	12 930 \$	545 \$	(171) \$	165 026 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des virements vers les fonds distincts ou de ceux-ci, des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement, du règlement net et des autres flux de trésorerie provenant des avances sur contrats.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

³ Un montant de 3 734 \$ au titre des avances consenties aux titulaires de polices et un montant de 3 882 \$ au titre des fonds retenus à l'égard des contrats de réassurance émis par la compagnie sont inclus dans les soldes des contrats d'assurance.

10. Contrats d'assurance (suite)

b) Analyse en fonction de la composante d'évaluation pour les contrats d'assurance non évalués en vertu de la MRP

Contrats d'assurance

30 septembre 2023

	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs			
	Ajustement au titre du risque non financier	MSC	Total	
Actifs d'ouverture	(3 710) \$	498 \$	2 485 \$	(727) \$
Passifs d'ouverture	90 712	5 918	11 108	107 738
Passifs d'ouverture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	45 409	—	—	45 409
Solde d'ouverture net	132 411	6 416	13 593	152 420
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global				
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	—	—	(877)	(877)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier à l'égard du risque expiré	—	(459)	—	(459)
Ajustements liés à l'expérience	144	1	—	145
Variations liées aux services futurs				
Contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(710)	218	498	6
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(410)	73	337	—
Variations dans les estimations qui entraînent des pertes et des reprises de pertes sur les contrats déficitaires	55	11	—	66
Variations liées aux services passés				
Ajustement du passif au titre des sinistres survenus	(17)	(2)	—	(19)
Total des variations du résultat des activités d'assurance (Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	(938)	(158)	(42)	(1 138)
Incidence des fluctuations des taux de change	(202)	11	(5)	(196)
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	286	(397)	64	(47)
Flux de trésorerie				
Primes reçues	13 555	—	—	13 555
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	(14 582)	—	—	(14 582)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(571)	—	—	(571)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition transférés de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition au moment de la comptabilisation initiale	—	—	—	—
Autres flux de trésorerie ¹	400	—	—	400
Total des flux de trésorerie	(1 198)	—	—	(1 198)
Autres variations ²	(371)	—	—	(371)
Solde de clôture net	131 128 \$	6 019 \$	13 657 \$	150 804 \$
Comptabilisé dans :				
Actifs de clôture	(3 539) \$	497 \$	2 273 \$	(769) \$
Passifs de clôture	89 825	5 522	11 384	106 731
Passifs de clôture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	44 842	—	—	44 842
Solde de clôture net	131 128 \$	6 019 \$	13 657 \$	150 804 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des virements vers les fonds distincts ou de ceux-ci, des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement, des règlements nets et des autres flux de trésorerie provenant des avances sur contrats.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

10. Contrats d'assurance (suite)

Contrats d'assurance	31 décembre 2022			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC	Total
Actifs d'ouverture	(7 043) \$	2 372 \$	3 591 \$	(1 080) \$
Passifs d'ouverture	110 687	6 941	9 256	126 884
Passifs d'ouverture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	50 831	—	—	50 831
Solde d'ouverture net	154 475	9 313	12 847	176 635
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global				
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	—	—	(1 107)	(1 107)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier à l'égard du risque expiré	—	(633)	—	(633)
Ajustements liés à l'expérience	114	1	—	115
Variations liées aux services futurs				
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(1 138)	385	766	13
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(914)	(95)	1 008	(1)
Variations dans les estimations qui entraînent des pertes et des reprises de pertes sur les contrats déficitaires	17	21	—	38
Variations liées aux services passés				
Ajustement du passif au titre des sinistres survenus	(68)	1	—	(67)
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(1 989)	(320)	667	(1 642)
(Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	(18 514)	(2 485)	116	(20 883)
Incidence des fluctuations des taux de change	(1 527)	(92)	(37)	(1 656)
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	(22 030)	(2 897)	746	(24 181)
Flux de trésorerie				
Primes reçues	18 169	—	—	18 169
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	(17 808)	—	—	(17 808)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(746)	—	—	(746)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition transférés de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition au moment de la comptabilisation initiale	—	—	—	—
Transferts d'honoraires des fonds distincts	(52)	—	—	(52)
Autres flux de trésorerie ¹	709	—	—	709
Total des flux de trésorerie	272	—	—	272
Autres variations ²	(306)	—	—	(306)
Solde de clôture net	132 411 \$	6 416 \$	13 593 \$	152 420 \$
Comptabilisé dans :				
Actifs de clôture	(3 710) \$	498 \$	2 485 \$	(727) \$
Passifs de clôture	90 712	5 918	11 108	107 738
Passifs de clôture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	45 409	—	—	45 409
Solde de clôture net	132 411 \$	6 416 \$	13 593 \$	152 420 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des virements vers les fonds distincts ou de ceux-ci, des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement, des règlements nets et des autres flux de trésorerie provenant des avances sur contrats.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

10. Contrats d'assurance (suite)

c) Incidence sur les composantes d'évaluation des contrats initialement comptabilisés au cours de la période

Contrats d'assurance

	30 septembre 2023		
	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	316 \$	36 \$	352 \$
Montants à payer au titre des sinistres et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	7 041	69	7 110
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	7 357	105	7 462
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(8 063)	(109)	(8 172)
Ajustement au titre du risque non financier	202	16	218
MSC	500	(2)	498
Total des pertes (profits) comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale	(4) \$	10 \$	6 \$

Contrats d'assurance

	31 décembre 2022		
	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	343 \$	64 \$	407 \$
Montants à payer au titre des sinistres et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	10 753	526	11 279
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	11 096	590	11 686
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(12 155)	(669)	(12 824)
Ajustement au titre du risque non financier	296	89	385
MSC	755	11	766
Total des pertes (profits) comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale	(8) \$	21 \$	13 \$

La compagnie n'a acquis aucun contrat d'assurance détenu dans le cadre d'un transfert ou d'un regroupement d'entreprises.

d) Comptabilisation attendue de la MSC restante

	Contrats d'assurance							Total
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	
30 septembre 2023	1 087 \$	1 009 \$	936 \$	867 \$	802 \$	3 173 \$	5 783 \$	13 657 \$
31 décembre 2022	1 074	1 003	921	853	791	3 189	5 762	13 593

e) Décomptabilisation attendue de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
	30 septembre 2023	30 \$	28 \$	26 \$	24 \$	20 \$	46 \$	— \$
31 décembre 2022	29	27	25	23	21	46	—	171

10. Contrats d'assurance (suite)

f) Risque d'assurance

Les sensibilités à l'égard du bénéfice et de la MSC illustrées dans le tableau ci-dessous représentent l'incidence, au 31 décembre 2022, des méthodes comptables actuelles de la compagnie, y compris la comptabilisation des contrats d'assurance en vertu d'IFRS 17, arrondies à 25 \$ près. Les sensibilités au risque d'assurance de la compagnie au 30 septembre 2023 n'ont pas changé de façon importante par rapport aux montants présentés dans le tableau ci-dessous :

	Bénéfice net	MSC
Mortalité à l'égard de l'assurance vie – augmentation de 2 %	25 \$	(300) \$
Mortalité à l'égard des rentes – diminution de 2 %	200	(650)
Morbidité – variation défavorable de 5 %	(100)	(125)
Charges – augmentation de 5 %	—	(175)
Résiliation et renouvellement de polices – variation défavorable de 10 %	150	(1 050)

Ces sensibilités reflètent l'incidence d'une modification immédiate des hypothèses utilisées pour établir les passifs au titre des contrats d'assurance sur le bénéfice et la MSC. L'incidence sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires est égale à l'incidence sur le bénéfice net.

En vertu d'IFRS 17, la plupart des modifications des hypothèses ont une incidence directe sur la MSC, plutôt que sur le bénéfice. Pour les produits évalués en vertu du MEG, il y a une incidence de second ordre qui représente l'écart entre l'incidence des modifications des hypothèses évaluée aux taux d'actualisation en vigueur et l'incidence évaluée aux taux d'actualisation arrêtés. La plupart des taux arrêtés aux fins du calcul des incidences de la MSC ont été conclus au 1^{er} janvier 2022 pour le portefeuille de contrats en vigueur. Compte tenu de l'importante hausse des taux d'intérêt en 2022, les taux d'actualisation en vigueur diffèrent maintenant de façon importante des taux d'actualisation arrêtés. Par conséquent, compte tenu des conditions actuelles du marché, une modification des hypothèses qui renforce les passifs sera évaluée, dans la MSC, à des taux d'intérêt plus bas que les taux en vigueur, ce qui donnera lieu à un renforcement des passifs, contrebalancé par la réduction de la MSC, et à une augmentation courante du bénéfice en raison de l'incidence des taux d'intérêt.

La MSC décrite ci-dessus est présentée déduction faite des contrats de réassurance détenus.

11. Contrats de réassurance détenus

a) Analyse en fonction de la couverture restante et des sinistres survenus

Contrats de réassurance détenus	30 septembre 2023					
	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total
Actifs d'ouverture	5 349 \$	76 \$	953 \$	320 \$	11 \$	6 709 \$
Passifs d'ouverture	(591)	—	265	—	—	(326)
Solde d'ouverture net	4 758	76	1 218	320	11	6 383
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global						
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(2 868)	27	1 075	593	1	(1 172)
Composants investissements	(79)	—	79	—	—	—
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance, excluant l'incidence des variations du risque de non-exécution des réassureurs	(68)	(1)	(2)	1	—	(70)
Incidence des fluctuations des taux de change	(16)	—	4	1	—	(11)
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	(3 031)	26	1 156	595	1	(1 253)
Flux de trésorerie						
Primes versées	2 706	—	—	—	—	2 706
Montants reçus au titre des sinistres survenus et des autres activités d'assurance	—	—	(1 151)	(671)	—	(1 822)
Autres flux de trésorerie ¹	78	—	—	—	—	78
Total des flux de trésorerie	2 784	—	(1 151)	(671)	—	962
Autres variations ²	(371)	—	—	—	—	(371)
Solde de clôture net³	4 140 \$	102 \$	1 223 \$	244 \$	12 \$	5 721 \$
Comptabilisé dans :						
Actifs de clôture	4 719 \$	99 \$	1 069 \$	244 \$	12 \$	6 143 \$
Passifs de clôture	(579)	3	154	—	—	(422)
Solde de clôture net³	4 140 \$	102 \$	1 223 \$	244 \$	12 \$	5 721 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement et des règlements nets.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

³ Des fonds retenus par la compagnie en vertu de contrats de réassurance de 1 407 \$ sont inclus dans les montants des contrats de réassurance détenus.

11. Contrats de réassurance détenus (suite)

Contrats de réassurance détenus	31 décembre 2022					
	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total
Actifs d'ouverture	7 638 \$	65 \$	1 003 \$	342 \$	8 \$	9 056 \$
Passifs d'ouverture	(1 047)	—	61	—	—	(986)
Solde d'ouverture net	6 591	65	1 064	342	8	8 070
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global						
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(3 699)	17	1 342	788	6	(1 546)
Composants investissements	(63)	—	63	—	—	—
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance, excluant l'incidence des variations du risque de non-exécution des réassureurs	(1 191)	(6)	(50)	(12)	(3)	(1 262)
Incidence des fluctuations des taux de change	(19)	—	8	(3)	—	(14)
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	(4 972)	11	1 363	773	3	(2 822)
Flux de trésorerie						
Primes versées	3 239	—	—	—	—	3 239
Montants reçus au titre des sinistres survenus et des autres activités d'assurance	—	—	(1 177)	(794)	—	(1 971)
Autres flux de trésorerie ¹	100	—	—	—	—	100
Total des flux de trésorerie	3 339	—	(1 177)	(794)	—	1 368
Autres variations ²	(200)	—	(32)	(1)	—	(233)
Solde de clôture net ³	4 758 \$	76 \$	1 218 \$	320 \$	11 \$	6 383 \$
Comptabilisé dans :						
Actifs de clôture	5 349 \$	76 \$	953 \$	320 \$	11 \$	6 709 \$
Passifs de clôture	(591)	—	265	—	—	(326)
Solde de clôture net ³	4 758 \$	76 \$	1 218 \$	320 \$	11 \$	6 383 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement et des règlements nets.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

³ Des fonds retenus par la compagnie en vertu de contrats de réassurance de 1 469 \$ sont inclus dans les montants des contrats de réassurance détenus.

11. Contrats de réassurance détenus (suite)

b) Analyse en fonction de la composante d'évaluation pour les contrats de réassurance détenus non évalués en vertu de la MRP

Contrats de réassurance détenus

30 septembre 2023

	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC	Total
Actifs d'ouverture	4 929 \$	1 062 \$	514 \$	6 505 \$
Passifs d'ouverture	(1 397)	492	583	(322)
Solde d'ouverture net	3 532	1 554	1 097	6 183
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global				
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
MSC comptabilisée à l'égard des services reçus	—	—	(87)	(87)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier à l'égard du risque expiré	—	(129)	—	(129)
Ajustements liés à l'expérience	21	(1)	—	20
Variations liées aux services futurs				
Contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(67)	54	17	4
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(66)	61	5	—
Variations dans les estimations qui entraînent des pertes et des reprises de pertes sur les contrats déficitaires	22	7	—	29
Variations liées aux services passés				
Variations dans le composant de sinistres survenus	—	—	—	—
Variations de la valeur recouvrable découlant des variations du passif au titre des sinistres survenus	6	(1)	—	5
Ajustements liés à l'expérience se rapportant aux services passés	—	—	—	—
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(84)	(9)	(65)	(158)
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance, excluant l'incidence des variations du risque de non-exécution des réassureurs	(43)	(49)	22	(70)
Incidence des fluctuations des taux de change	(12)	(2)	—	(14)
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	(139)	(60)	(43)	(242)
Flux de trésorerie				
Primes versées	1 142	—	—	1 142
Montants reçus au titre des sinistres survenus et des autres activités d'assurance	(1 150)	—	—	(1 150)
Autres flux de trésorerie ¹	78	—	—	78
Total des flux de trésorerie	70	—	—	70
Autres variations ²	(371)	—	—	(371)
Solde de clôture net	3 092 \$	1 494 \$	1 054 \$	5 640 \$
Comptabilisé dans :				
Actifs de clôture	4 339 \$	1 063 \$	616 \$	6 018 \$
Passifs de clôture	(1 247)	431	438	(378)
Solde de clôture net	3 092 \$	1 494 \$	1 054 \$	5 640 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement et des règlements nets.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

11. Contrats de réassurance détenus (suite)

Contrats de réassurance détenus	31 décembre 2022			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC	Total
Actifs d'ouverture	6 640 \$	1 496 \$	705 \$	8 841 \$
Passifs d'ouverture	(2 034)	554	498	(982)
Solde d'ouverture net	4 606	2 050	1 203	7 859
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global				
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
MSC comptabilisée à l'égard des services reçus	—	—	(120)	(120)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier à l'égard du risque expiré	—	(165)	—	(165)
Ajustements liés à l'expérience	(43)	—	—	(43)
Variations liées aux services futurs				
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(113)	74	53	14
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(15)	73	(67)	(9)
Variations dans les estimations qui entraînent des pertes et des reprises de pertes sur les contrats déficitaires	5	11	—	16
Variations liées aux services passés				
Variations dans le composant de sinistres survenus	17	3	—	20
Ajustements liés à l'expérience se rapportant aux services passés	—	—	—	—
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(149)	(4)	(134)	(287)
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance, excluant l'incidence des variations du risque de non-exécution des réassureurs	(788)	(483)	34	(1 237)
Incidence des fluctuations des taux de change	(5)	(9)	(6)	(20)
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	(942)	(496)	(106)	(1 544)
Flux de trésorerie				
Primes versées	1 170	—	—	1 170
Montants reçus au titre des sinistres survenus et des autres activités d'assurance	(1 178)	—	—	(1 178)
Autres flux de trésorerie ¹	100	—	—	100
Total des flux de trésorerie	92	—	—	92
Autres variations ²	(224)	—	—	(224)
Solde de clôture net	3 532 \$	1 554 \$	1 097 \$	6 183 \$
Comptabilisé dans :				
Actifs de clôture	4 929 \$	1 062 \$	514 \$	6 505 \$
Passifs de clôture	(1 397)	492	583	(322)
Solde de clôture net	3 532 \$	1 554 \$	1 097 \$	6 183 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement et des règlements nets.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

11. Contrats de réassurance détenus (suite)

c) Incidence sur les composantes d'évaluation des contrats initialement comptabilisés au cours de la période

	30 septembre 2023	31 décembre 2022
Contrats de réassurance détenus		
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	694 \$	1 199 \$
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(627)	(1 086)
Ajustement au titre du risque non financier	(54)	(74)
Produits comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale	4	14
MSC	(17) \$	(53) \$

La compagnie n'a acquis aucun contrat de réassurance détenu dans le cadre d'un transfert ou d'un regroupement d'entreprises.

d) Comptabilisation attendue de la MSC restante

	Contrats de réassurance détenus							Total
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	
30 septembre 2023	(112) \$	(99) \$	(88) \$	(80) \$	(72) \$	(257) \$	(346) \$	(1 054) \$
31 décembre 2022	(109)	(96)	(84)	(75)	(68)	(278)	(387)	(1 097)

12. Fonds distincts et autres entités structurées

Les tableaux ci-dessous présentent des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, conformément aux exigences de présentation de l'information prévues par la loi qui s'appliquent dans chacune des régions où la compagnie exerce ses activités.

a) Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	30 septembre 2023	31 décembre 2022 ¹
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 235 \$	12 607 \$
Obligations	32 469	30 704
Prêts hypothécaires	2 006	2 159
Actions et parts de fiducies d'investissement à participation unitaire	123 804	117 848
Fonds communs de placement	43 969	41 805
Immeubles de placement	12 417	13 035
	226 900	218 158
Produits à recevoir	541	393
Autres passifs	(3 635)	(3 331)
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	5 261	6 388
Total	229 067 \$	221 608 \$

¹ La compagnie a ajusté certains chiffres comparatifs pour que la présentation soit conforme à la présentation adoptée pour l'exercice considéré. Ces ajustements n'ont eu aucune incidence sur les capitaux propres et sur le bénéfice net de la compagnie.

12. Fonds distincts et autres entités structurées (suite)

b) Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	30 septembre 2023	31 décembre 2022
Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	44 842 \$	45 409 \$
Contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	184 225	176 199
	229 067 \$	221 608 \$

c) Contrats pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2023	2022 ¹
Solde au début de l'exercice	221 608 \$	240 500 \$
Ajouter (déduire) :		
Dépôts des titulaires de polices	19 244	17 191
Produits nets tirés des placements	1 361	1 056
Profits en capital réalisés sur les placements, montant net	2 137	1 031
Profits (pertes) en capital latents sur les placements, montant net	3 009	(32 419)
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de change	(201)	(9 847)
Retraits des titulaires de polices	(17 006)	(13 796)
Variation du placement du fonds général dans les fonds distincts	1	(14)
Virement du (vers le) fonds général, montant net	41	(32)
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	(1 127)	2 995
Total	7 459	(33 835)
Solde à la fin de la période	229 067 \$	206 665 \$

¹ La compagnie a ajusté certains chiffres comparatifs pour que la présentation soit conforme à la présentation adoptée pour l'exercice considéré. Ces ajustements n'ont eu aucune incidence sur les capitaux propres et sur le bénéfice net de la compagnie.

d) Contrats pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts en fonction des niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur

	30 septembre 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts¹	154 454 \$	63 419 \$	14 078 \$	231 951 \$

¹ Compte non tenu d'un montant de 2 884 \$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

	31 décembre 2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ¹	150 216 \$	60 433 \$	14 112 \$	224 761 \$

¹ Compte non tenu d'un montant de 3 153 \$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

12. Fonds distincts et autres entités structurées (suite)

Au cours des neuf premiers mois de 2023, des placements dans des actions étrangères d'une valeur de 106 \$ ont été transférés du niveau 1 au niveau 2 (2 301 \$ transférés du niveau 2 au niveau 1 au 31 décembre 2022), principalement parce que la compagnie avait changé l'utilisation des données d'entrée en plus des prix cotés observables sur des marchés actifs pour certains placements dans des actions étrangères. Les actifs du niveau 2 incluent les actifs pour lesquels les sources de prix du marché usuelles ne fournissent pas la juste valeur, pour lesquels des données d'entrée sont utilisées en plus des prix cotés observables et pour lesquels la compagnie ne peut accéder aux renseignements relatifs aux actifs sous-jacents des fonds de placement.

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts évalués à la juste valeur pour lesquels la compagnie a utilisé les données du niveau 3.

	30 septembre 2023	31 décembre 2022
Solde au début de l'exercice	14 112 \$	13 822 \$
Total des pertes incluses dans les produits tirés des placements liés aux fonds distincts	(728)	(92)
Achats	516	525
Ventes	(164)	(200)
Transferts vers le niveau 3	342	61
Transferts hors du niveau 3	—	(4)
Solde à la fin de la période	14 078 \$	14 112 \$

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples.

13. Capital social

	Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre			
	2023		2022	
	Nombre	Valeur comptable	Nombre	Valeur comptable
Classées à titre de passifs :				
Actions privilégiées				
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série 6, à dividende cumulatif de 6,25 %	40 000 000	1 000 \$	40 000 000	1 000 \$
Classées dans les capitaux propres :				
Actions privilégiées				
Catégorie A, série 1, à dividende non cumulatif	18 000	— \$	18 000	— \$
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	2 407 384	7 884 \$	2 407 384	7 884 \$
Émises à la société mère	12 346	111	—	—
Solde à la fin de la période	2 419 730	7 995 \$	2 407 384	7 884 \$

Le 8 septembre 2023, la compagnie a émis 12 346 actions ordinaires d'une valeur de 111 \$ à l'intention de Lifeco.

14. Gestion du capital

a) Politiques et objectifs

La gestion du capital consiste à établir et à maintenir de façon constante la quantité et la qualité du capital pour les besoins de la compagnie et à faire en sorte que celui-ci soit affecté conformément aux attentes des parties prenantes de la compagnie. À cet égard, le conseil d'administration considère que les principales parties prenantes sont les actionnaires, les titulaires de polices et les détenteurs de créances subordonnées de la compagnie, ainsi que les organismes de réglementation concernés dans les divers territoires où la compagnie et ses filiales exercent leurs activités.

La compagnie gère son capital sur une base consolidée ainsi qu'au niveau de chaque filiale en exploitation. Les principaux objectifs de la stratégie de gestion du capital de la compagnie sont les suivants :

- maintenir la capitalisation de ses filiales en exploitation réglementées à un niveau qui excède les exigences minimales de capital réglementaire appropriées dans les territoires où les filiales exercent leurs activités;
- conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière qui lui garantissent un accès stable aux marchés financiers;
- offrir une structure du capital efficace afin de maximiser la valeur pour les actionnaires, en tenant compte des risques opérationnels et des plans stratégiques de la compagnie.

14. Gestion du capital (suite)

La capitalisation cible de la compagnie et de ses filiales est déterminée en tenant compte de divers facteurs tels que la probabilité qu'elle devienne inférieure aux exigences minimales de capital réglementaire dans les territoires où les activités sont exercées, les opinions exprimées par diverses agences de notation qui fournissent des notations de santé financière et d'autres notations à la compagnie et la volonté de réunir suffisamment de capitaux pour avoir un degré de confiance élevé quant à sa capacité de respecter ses obligations envers les titulaires de polices et ses autres obligations.

La compagnie a établi des politiques et des procédures pour déterminer, mesurer et présenter tous les risques significatifs. La direction est responsable de l'établissement des procédures de gestion du capital relatives à la mise en œuvre et au suivi du plan de capital.

Le processus de planification en matière de capital incombe au chef des services financiers de la compagnie. Le plan de capital est approuvé par le conseil d'administration de la compagnie, sur une base annuelle. Le conseil d'administration examine et approuve toutes les opérations sur capitaux propres conclues par la direction.

b) Capital réglementaire

Au Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a défini une norme de mesure de suffisance du capital des compagnies d'assurance vie constituées en sociétés par actions en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de leurs filiales.

Le ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) permet de comparer les ressources en capital réglementaire d'une société avec son capital requis, défini par le BSIF comme la somme des exigences de capital définies. Le total des ressources en capital correspond à la somme du capital disponible, de la provision d'excédent et des dépôts admissibles.

Le tableau qui suit présente un sommaire des données et ratios relatifs au TSAV pour la Canada Vie.

	30 septembre 2023
Capital de première catégorie	18 520 \$
Capital de deuxième catégorie	5 292
Total du capital disponible	23 812
Provision d'excédent et dépôts admissibles	4 793
Total des ressources en capital	28 605 \$
Capital requis	22 364 \$
Ratio total du TSAV (cible de surveillance du BSIF = 100 %)¹	128 %

¹ Ratio total (en %) = (total des ressources en capital/capital requis).

D'autres établissements et filiales à l'étranger de la compagnie doivent se conformer aux exigences de capital et de solvabilité des territoires où ils sont présents.

15. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le total de la charge au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi incluse dans les charges d'exploitation et les autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 septembre		30 septembre	
	2023	2022	2023	2022
Régimes de retraite				
Coût des services	40 \$	39 \$	115 \$	121 \$
Intérêts, montant net	(3)	—	(11)	—
Réductions	(1)	—	—	(1)
	36	39	104	120
Autres avantages postérieurs à l'emploi				
Intérêts, montant net	3	3	9	8
(Produits) charges au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi – états consolidés du résultat net	39	42	113	128
(Profit) perte au titre des réévaluations des régimes de retraite				
(Gains actuariels) pertes actuarielles	(436)	(111)	(222)	(1 967)
Rendement (plus élevé) moins élevé que le rendement prévu de l'actif	376	192	302	1 424
Variation du plafond de l'actif	4	34	(60)	226
(Profit) perte au titre des réévaluations des régimes de retraite	(56)	115	20	(317)
Réévaluations des autres avantages postérieurs à l'emploi				
(Gains actuariels) pertes actuarielles	(13)	5	(9)	(70)
Réévaluations au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi – autres éléments (de bénéfice global) de perte globale	(69)	120	11	(387)
Total des (produits) charges au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi, y compris les réévaluations	(30) \$	162 \$	124 \$	(259) \$

Le tableau ci-après présente le taux d'actualisation moyen pondéré qui a été utilisé pour réévaluer l'obligation au titre des prestations définies des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi aux dates suivantes :

	30 septembre		31 décembre	
	2023	2022	2022	2021
Taux d'actualisation moyen pondéré	5,3 %	4,9 %	4,9 %	2,6 %

16. Impôt sur le résultat

a) Charge d'impôt sur le résultat

Impôt sur le résultat comptabilisé dans les états consolidés du résultat net :

	Pour les trimestres clos les 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2023	2022	2023	2022
Impôt exigible	(8) \$	121 \$	328 \$	397 \$
Impôt différé	102	(3)	(197)	62
Total de la charge d'impôt	94 \$	118 \$	131 \$	459 \$

b) Taux d'imposition effectif

Les taux d'imposition effectifs sont généralement inférieurs au taux d'imposition de la compagnie prévu par la loi, qui se chiffre à 28,0 %, situation qui s'explique par les avantages fiscaux liés aux produits tirés des placements non imposables et aux taux d'imposition inférieurs dans certains territoires étrangers.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2023, le taux d'imposition effectif s'est établi à 10,7 %, comparativement à 11,7 % pour le trimestre clos le 30 septembre 2022. Le taux d'imposition effectif pour le trimestre clos le 30 septembre 2023 a été inférieur à celui pour le trimestre clos le 30 septembre 2022, principalement en raison de la répartition des bénéfices parmi les territoires et de la hausse des produits non imposables tirés des placements, facteurs contrebalancés en partie par l'incidence favorable de la résolution de questions fiscales en suspens au Canada en 2022.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, le taux d'imposition effectif s'est établi à 6,8 %, comparativement à 13,1 % pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022. Le taux d'imposition effectif pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023 a été inférieur à celui pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, principalement en raison des mêmes facteurs que ceux évoqués pour expliquer les résultats trimestriels.

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2023, le taux d'imposition effectif pour le compte de l'actionnaire s'est établi à 11,4 %, comparativement à 13,0 % pour le trimestre clos le 30 septembre 2022.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, le taux d'imposition effectif pour le compte de l'actionnaire s'est établi à 9,1 %, comparativement à 14,6 % pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022.

Les taux d'imposition effectifs pour les chiffres comparatifs ont été retraités afin de refléter l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9.

En décembre 2021, l'OCDE a publié un modèle de règles qui définit la structure d'un nouveau régime prévoyant un impôt minimum mondial de 15 %, lequel sera appliqué par les pays participants à une date future convenue, soit en 2024 selon ce qui est actuellement prévu (pour la plupart des pays). L'OCDE a publié en 2022 et en 2023 des commentaires et des directives détaillés sur ces règles. Pour l'instant, les pays où la compagnie exerce actuellement des activités, à l'exception des États-Unis, ont tous annoncé leur participation.

16. Impôt sur le résultat (suite)

La compagnie étudie actuellement les dispositions législatives pertinentes et les directives disponibles pour évaluer toutes les répercussions du régime prévoyant un impôt minimum. L'impôt minimum mondial s'appliquera à Lifeco en tant que société membre d'un plus grand groupe de sociétés liées. L'établissement de l'incidence de l'impôt minimum nécessitera d'avoir recours à des interprétations importantes des nouvelles lois de chaque pays afin de déterminer le passif d'impôt définitif pour l'ensemble du groupe de sociétés, lequel sera ensuite réparti entre les différentes sociétés du groupe.

17. Information sectorielle

Résultat net consolidé

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2023

	Actionnaire				Compte de participation		
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	Total	Total	Total de la compagnie
Produits sectoriels							
Produits des activités d'assurance ¹	2 281 \$	1 556 \$	1 177 \$	3 \$	5 017 \$	40 \$	5 057 \$
Produits nets tirés des placements ²	357	308	73	37	775	519	1 294
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net ²	(2 002)	(385)	(238)	(6)	(2 631)	(1 382)	(4 013)
	636	1 479	1 012	34	3 161	(823)	2 338
Honoraires et autres produits ³	322	190	4	6	522	—	522
	958	1 669	1 016	40	3 683	(823)	2 860
Autres résultats des activités d'assurance							
Charges afférentes aux activités d'assurance	(1 558)	(1 325)	(993)	(6)	(3 882)	—	(3 882)
Produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance	(371)	(27)	(13)	4	(407)	—	(407)
	(1 929)	(1 352)	(1 006)	(2)	(4 289)	—	(4 289)
Autres résultats des activités de placement							
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	1 941	123	251	1	2 316	864	3 180
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance	(48)	(160)	9	(2)	(201)	—	(201)
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement	(2)	—	21	—	19	—	19
	1 891	(37)	281	(1)	2 134	864	2 998
Résultat net des activités de placement – contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts							
Produits nets tirés des (pertes nettes liées aux) placements	(718)	(321)	—	—	(1 039)	—	(1 039)
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	718	321	—	—	1 039	—	1 039
	—	—	—	—	—	—	—
Autres produits (charges)							
Charges d'exploitation et frais administratifs	(334)	(233)	(8)	(18)	(593)	(9)	(602)
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	(20)	(19)	—	(5)	(44)	(3)	(47)
Coûts de financement	—	—	(1)	(25)	(26)	—	(26)
Autres	14	—	—	—	14	(14)	—
Charges de restructuration	—	(12)	—	—	(12)	—	(12)
Bénéfice (perte) avant impôt	580	16	282	(11)	867	15	882
Impôt sur le résultat	147	(31)	6	(23)	99	(5)	94
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	433	47	276	12	768	20	788
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—
Bénéfice net	433	47	276	12	768	20	788
Bénéfice net – titulaires de polices avec participation	—	—	—	—	—	20	20
Bénéfice net – détenteur d'actions ordinaires	433 \$	47 \$	276 \$	12 \$	768 \$	— \$	768 \$

¹ Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Résultat des activités d'assurance.

² Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Résultat net des activités de placement.

³ Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Autres produits (charges).

17. Information sectorielle (suite)

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2022

	Actionnaire				Compte de participation		
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	Total	Total	Total de la compagnie
Produits sectoriels							
Produits des activités d'assurance ¹	2 156 \$	1 308 \$	1 101 \$	(10) \$	4 555 \$	26 \$	4 581 \$
Produits nets tirés des placements ²	299	354	35	21	709	471	1 180
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net ²	339	(3 424)	135	—	(2 950)	(572)	(3 522)
	2 794	(1 762)	1 271	11	2 314	(75)	2 239
Honoraires et autres produits ³	279	163	—	8	450	—	450
	3 073	(1 599)	1 271	19	2 764	(75)	2 689
Autres résultats des activités d'assurance							
Charges afférentes aux activités d'assurance	(1 446)	(1 135)	(1 004)	6	(3 579)	(1)	(3 580)
Produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance	(353)	(9)	(12)	(7)	(381)	—	(381)
	(1 799)	(1 144)	(1 016)	(1)	(3 960)	(1)	(3 961)
Autres résultats des activités de placement							
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	(659)	3 655	(91)	(16)	2 889	101	2 990
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance	25	(174)	(4)	(4)	(157)	(1)	(158)
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement	7	1	40	—	48	—	48
	(627)	3 482	(55)	(20)	2 780	100	2 880
Résultat net des activités de placement – contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts							
Produits nets tirés des (pertes nettes liées aux) placements	(112)	(409)	—	—	(521)	—	(521)
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	112	409	—	—	521	—	521
	—	—	—	—	—	—	—
Autres produits (charges)							
Charges d'exploitation et frais administratifs	(275)	(228)	(14)	(13)	(530)	(4)	(534)
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	(21)	(13)	—	(6)	(40)	(3)	(43)
Coûts de financement	—	—	(1)	(24)	(25)	—	(25)
Autres	15	—	—	3	18	(18)	—
	366	498	185	(42)	1 007	(1)	1 006
Impôt sur le résultat	69	47	56	(41)	131	(13)	118
	297	451	129	(1)	876	12	888
Bénéfice net (perte nette) avant les participations ne donnant pas le contrôle							
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—
	297	451	129	(1)	876	12	888
Bénéfice net (perte nette)							
Bénéfice net – titulaires de polices avec participation	—	—	—	—	—	12	12
	297 \$	451 \$	129 \$	(1) \$	876 \$	— \$	876 \$

¹ Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Résultat des activités d'assurance.

² Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Résultat net des activités de placement.

³ Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Autres produits (charges).

17. Information sectorielle (suite)

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023

	Actionnaire				Compte de participation		Total de la compagnie
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	Total	Total	
Produits sectoriels							
Produits des activités d'assurance ¹	6 909 \$	4 521 \$	3 517 \$	9 \$	14 956 \$	115 \$	15 071 \$
Produits nets tirés des placements ²	985	791	270	130	2 176	1 357	3 533
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net ²	(1 371)	(1 091)	(146)	2	(2 606)	(888)	(3 494)
	6 523	4 221	3 641	141	14 526	584	15 110
Honoraires et autres produits ³	972	576	10	19	1 577	—	1 577
	7 495	4 797	3 651	160	16 103	584	16 687
Autres résultats des activités d'assurance							
Charges afférentes aux activités d'assurance	(4 889)	(3 892)	(2 963)	(17)	(11 761)	(1)	(11 762)
Produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance	(1 041)	(110)	(33)	12	(1 172)	—	(1 172)
	(5 930)	(4 002)	(2 996)	(5)	(12 933)	(1)	(12 934)
Autres résultats des activités de placement							
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	539	292	27	(6)	852	(529)	323
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance	(27)	(95)	56	(4)	(70)	—	(70)
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement	(49)	(2)	6	—	(45)	—	(45)
	463	195	89	(10)	737	(529)	208
Résultat net des activités de placement – contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts							
Produits nets tirés des (pertes nettes liées aux) placements	1 099	497	—	—	1 596	—	1 596
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	(1 099)	(497)	—	—	(1 596)	—	(1 596)
	—	—	—	—	—	—	—
Autres produits (charges)							
Charges d'exploitation et frais administratifs	(983)	(715)	(34)	(53)	(1 785)	(26)	(1 811)
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	(56)	(53)	(1)	(15)	(125)	(8)	(133)
Coûts de financement	—	—	(3)	(75)	(78)	—	(78)
Autres	43	—	—	—	43	(43)	—
Charges de restructuration	—	(12)	—	—	(12)	—	(12)
	1 032	210	706	2	1 950	(23)	1 927
Bénéfice (perte) avant impôt							
Impôt sur le résultat	234	(30)	40	(67)	177	(46)	131
	798	240	666	69	1 773	23	1 796
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle							
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—
	798	240	666	69	1 773	23	1 796
Bénéfice net							
Bénéfice net – titulaires de polices avec participation	—	—	—	—	—	23	23
	798 \$	240 \$	666 \$	69 \$	1 773 \$	— \$	1 773 \$

¹ Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Résultat des activités d'assurance.

² Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Résultat net des activités de placement.

³ Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Autres produits (charges).

17. Information sectorielle (suite)

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022

	Actionnaire				Compte de participation		
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	Total	Total	Total de la compagnie
Produits sectoriels							
Produits des activités d'assurance ¹	6 497 \$	4 045 \$	3 408 \$	— \$	13 950 \$	88 \$	14 038 \$
Produits nets tirés des placements ²	997	1 112	88	56	2 253	1 229	3 482
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net ²	(6 149)	(9 115)	(79)	(26)	(15 369)	(5 169)	(20 538)
	1 345	(3 958)	3 417	30	834	(3 852)	(3 018)
Honoraires et autres produits ³	875	546	3	23	1 447	—	1 447
	2 220	(3 412)	3 420	53	2 281	(3 852)	(1 571)
Autres résultats des activités d'assurance							
Charges afférentes aux activités d'assurance	(4 442)	(3 426)	(2 906)	(6)	(10 780)	(1)	(10 781)
Produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance	(1 058)	(91)	(31)	1	(1 179)	—	(1 179)
	(5 500)	(3 517)	(2 937)	(5)	(11 959)	(1)	(11 960)
Autres résultats des activités de placement							
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	5 658	10 129	86	9	15 882	3 904	19 786
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance	(111)	(1 012)	(34)	(7)	(1 164)	1	(1 163)
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement	56	4	162	—	222	—	222
	5 603	9 121	214	2	14 940	3 905	18 845
Résultat net des activités de placement – contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts							
Produits nets tirés des (pertes nettes liées aux) placements	(4 047)	(1 923)	—	—	(5 970)	—	(5 970)
Produits financiers nets (pertes financières nettes) liés aux contrats d'assurance	4 047	1 923	—	—	5 970	—	5 970
	—	—	—	—	—	—	—
Autres produits (charges)							
Charges d'exploitation et frais administratifs	(856)	(692)	(41)	(2)	(1 591)	(18)	(1 609)
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	(60)	(38)	—	(17)	(115)	(9)	(124)
Coûts de financement	—	—	(3)	(75)	(78)	—	(78)
Autres	33	—	—	6	39	(39)	—
	1 440	1 462	653	(38)	3 517	(14)	3 503
Bénéfice (perte) avant impôt	330	173	116	(107)	512	(53)	459
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle							
	1 110	1 289	537	69	3 005	39	3 044
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle							
	—	2	—	—	2	—	2
Bénéfice net							
	1 110	1 287	537	69	3 003	39	3 042
Bénéfice net – titulaires de polices avec participation							
	—	—	—	—	—	39	39
Bénéfice net – détenteur d'actions ordinaires							
	1 110 \$	1 287 \$	537 \$	69 \$	3 003 \$	— \$	3 003 \$

¹ Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Résultat des activités d'assurance.

² Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Résultat net des activités de placement.

³ Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Autres produits (charges).



Assurances | Placements | Conseils

canadavie.com

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

100, rue Osborne Nord
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3

MEMBRE DU GROUPE DE SOCIÉTÉS DE POWER CORPORATION^{MC}

Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

F99-51460A-Z 01/23